

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JACQUES BÉNARD, président**  
**M. ANTOINE MORISSETTE, commissaire**

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA MADAWASKA À DÉGELIS  
ET SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 26 février 2025 à 13 h 30  
Aréna et centre communautaire de Dégelis  
Salle Charles-Guérette  
515, rue de la Briquette

et via Webdiffusion

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 26 FÉVRIER 2025

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
------------------------	---

### PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DE LA COMMISSION .....	5
M. JACQUES TÉTREAUULT .....	29
Mme SONYA DUBUC .....	40

PAUSE

REPRISE

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD.....	52
Mme JEANNINE PINARD .....	70
M. JEAN-PAUL ROY .....	77
QUESTIONS DE LA COMMISSION .....	88

### SÉANCE AJOURNÉE AU 26 FÉVRIER 2025 À 19 H

**SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2025**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande. Le registre est maintenant ouvert en salle et en ligne et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Pour les gens qui sont en salle, dirigez-vous à la table à l'arrière pour procéder à votre inscription.

15 Pour les gens à distance, vous pouvez participer par visioconférence ou par téléphone en vous inscrivant avec le formulaire en ligne prévu à cet effet ou en téléphonant au 1 (800) 463-4732, poste 6. Par la suite, une personne de notre équipe communiquera avec vous par téléphone pour valider les détails et vous transmettre des informations sur votre intervention en direct devant la commission.

20 Cet après-midi, nous donnerons une priorité aux participants à distance qui n'ont pas pu poser leurs questions hier soir. Toutes les personnes qui seront inscrites au registre pourront poser leurs questions au cours de la séance. Tant que le registre demeure ouvert, vous pouvez vous y réinscrire après votre intervention si vous avez d'autres questions. Je fermerai le registre dès que celui-ci sera complet.

25 Nous prendrons une pause d'environ 15 minutes vers 14 h 45 et terminerons la séance vers 16 h 30. Nous serons de retour pour une dernière séance ce soir à 19 h.

30 Donc, si vous avez l'intention de présenter un mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique ou encore de transmettre un commentaire, veuillez en faire part dès que possible à Mathieu Giroux, coordonnateur du secrétariat de la commission d'enquête qui est à la table située à l'accueil, donc à l'arrière de la salle, il pourra vous préciser les modalités.

35 Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participantes et aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux questions par intervention sont permises. Toutes les questions et réponses doivent m'être adressées directement. Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés.

40 Avant d'appeler la première personne, je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services.

45 Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire. Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook Live et sur notre site Web dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

50 Je vais commencer maintenant. Je vais vérifier avec le représentant de l'initiateur, Monsieur Kennedy, si des nouveaux documents ont été déposés depuis la dernière séance, et si vous avez des réponses, des éléments de réponse à nous donner par rapport à des questions qui ont été posées hier.

**M. CASEY KENNEDY :**

55 Oui, merci, Monsieur le Président. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Les dépôts de documents de présentation tel que demandé ont été faits. Par contre, on est encore en analyse pour ce qui est de la perte de production qui entraîne le bridage et les effets sur l'optimisation sur les milieux humides. Ces documents sont en analyse et vont être déposés d'ici la fin de la journée, demain. Et on n'a aucune rectification à faire.

60

**LE PRÉSIDENT :**

65

Merci beaucoup, Monsieur Kennedy. Je vais me diriger maintenant du côté des personnes-ressources. Même question, si vous avez des documents qui ont été déposés ou souhaitez-vous en déposer et si effectivement vous avez des réponses à des questions qui ont été posées hier. Alors, je vais commencer par monsieur Tambourgi du ministère de l'Environnement.

70

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

Bonjour. Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Donc, on n'a pas de nouveau document à déposer pour l'instant. On a pris en note les deux questions d'hier et les réponses vont être transmises par écrit cette semaine.

75

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Tambourgi. Maintenant, j'irais avec madame Beauchesne du MRNF.

80

**Mme JOSÉE-ANNE BEAUCHESNE :**

Oui, bonjour. C'est la même chose pour nous. La question, elle a été prise en note, elle est présentement en analyse et la réponse vous sera fournie d'ici à demain, fin de journée.

85

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci beaucoup. Je vais aller maintenant du côté de la MRC de Témiscouata, monsieur Lehoux.

90

**M. MATHIEU LEHOUX :**

Aucun nouveau document à déposer.

95

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Sébastien Bourgault, de la Ville de Dégelis.

100

**M. SÉBASTIEN BOURGAULT :**

Oui. On n'a aucun document à déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

105

Très bien. Monsieur Luc Grandmaison, de la Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande.

**M. LUC GRANDMAISON :**

110

Oui, bonjour, Monsieur le Président. Je suis toujours en recherche d'informations concernant l'impact du rôle d'évaluation. Donc, je suis en consultation avec notre firme d'évaluation municipale. J'ose espérer que d'ici 48 heures, je serai capable de fournir de l'information.

**LE PRÉSIDENT :**

115

Merci, Monsieur Grandmaison. Donc, on va commencer peut-être par quelques-unes de nos questions, des questions de la commission, en attendant que les gens s'inscrivent en ligne. Je vais voir si mon collègue commissaire, que j'ai pris en pleine gorgée d'eau, s'il a des questions à vous poser.

120

125

130

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

---

135

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, tout à fait. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

140

J'aimerais revenir sur un sujet qu'on a évoqué hier par rapport aux mesures de bridage, aux mesures d'atténuation concernant les chiroptères et les oiseaux sur les éoliennes.

145

Je veux être sûr de bien comprendre ce qu'on a évoqué hier. On a parlé du démarrage des éoliennes à 3 mètres/seconde. Je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi l'information, c'est pour ça que je vais vous demander, Monsieur Kennedy, de corriger cette information-là. Est-ce que vous considérez qu'à 3 mètres/seconde, donc le démarrage des éoliennes à 3 mètres/seconde, c'est une mesure de bridage ou c'est la vitesse de vent à laquelle vous démarrez les éoliennes de toute façon?

150

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui, Monsieur le Commissaire, 3 mètres/seconde, c'est la vitesse de démarrage du type d'éolienne qu'on va utiliser pour le projet. Ce n'est pas par rapport au bridage. C'est vraiment la vitesse de démarrage de la Vestas EnVentus V162.

155

**LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup pour la précision, Monsieur Kennedy. C'est très clair. Je vais me tourner du côté de monsieur Tambourgi du ministère de l'Environnement. Hier, avec votre experte qui est en ligne, madame Bourget, si je ne me trompe pas, on a évoqué que c'était une mesure, la mesure de bridage à partir de 5,5 mètres/seconde pour le démarrage des éoliennes, c'était une mesure qui était

160 fortement encouragée. Dans le contexte du projet actuel, pourquoi cette mesure-là n'a pas été exigée de la part du ministère de l'Environnement auprès de l'initiateur?

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

165 Donc, Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. En fait, dans la directive qui était donnée à l'initiateur, c'était vraiment les paramètres, quand ils ont fait leur modèle d'affaires puis leur projet, c'était les paramètres existants. On ne pouvait pas les forcer à changer les mesures pour l'instant. Donc, s'ils prennent les mesures de suivi comme deuxième option, ce qui est moins  
170 recommandé, on va dire, bien, il y a quand même des éléments qui, s'il y a un certain niveau de mortalité, qui vont les forcer à aller plus loin que le bridage. Donc, c'est un choix qu'ils ont à faire, c'est un choix qu'ils ont pris, puis ça leur appartient, mais on ne pouvait pas les forcer dans le cadre du ministère de l'Environnement pour l'instant.

**LE COMMISSAIRE :**

175 O.K. Par rapport aux mesures de bridage, on parle d'une mesure d'atténuation, donc de démarrage à 5,5 mètres/seconde. On a évoqué aussi hier la mise en drapeau. Est-ce que la mise en drapeau, c'est une mesure d'atténuation qui est associée au bridage ou c'est deux mesures qui sont prises indépendamment l'une de l'autre ou vous les considérez ensemble? C'est-à-dire que, ce qu'on comprend, là, c'est que la mise en drapeau en deçà de 5,5 mètres/seconde réduirait de 72 %  
180 la mortalité des oiseaux et des chiroptères. Est-ce que cette mesure-là va de pair, quand vous la suggérez fortement, va de pair avec le bridage ou vous la considérez individuellement?

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

185 Donc, Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Je vais transférer la question à madame Bourget à cet effet.

190

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

195 Geneviève Bourget. Oui, effectivement, c'est en synergie, en fait, la mise en drapeau, c'est quand l'éolienne ne fonctionne pas, on met les pales parallèles au vent. C'est quand les deux sont ensemble qu'il pourrait y avoir une réduction jusqu'à 72 %, selon les données des études qui ont été faites là-dessus.

**LE COMMISSAIRE :**

200 Puis, dites-moi donc, on apprend que vous ne pouvez pas forcer les initiateurs à appliquer ces mesures-là. Est-ce que vous avez des exemples dans d'autres parcs où ça a été mis en application et auxquels vous avez fait des suivis qui démontrent en fait l'efficacité de ces mesures?

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

205 Il y a des études, la mesure a été basée sur des études. Par contre, je ne crois pas que c'est au Québec que ça a été fait, puis il n'y en a pas au Bas-Saint-Laurent non plus. Fait que cette mesure-là, le 5,5, est basée vraiment sur les études qui ont été faites. C'est 50 % des mortalités qui peuvent être... une réduction de 50 % à 5,5, et plus on augmente la vitesse de démarrage, en fait, ça diminue de plus en plus les mortalités.

**LE COMMISSAIRE :**

215 Est-ce que vous êtes en mesure d'identifier une vitesse de vent à laquelle on aurait 100 % de mortalité qui serait évitée?

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

220 Les études ne vont pas jusqu'à 100 %, mais je peux vous sortir, vous envoyer en fait l'étude puis le graphique dans un deuxième temps, mais l'étude a été jusqu'à 7 mètres par seconde. Puis c'est autour de 70 % à 7 mètres par seconde. Mais je pourrai vous fournir les données là-dessus.

**LE COMMISSAIRE :**

225 Ce serait avec plaisir, effectivement. Puis juste pour être bien certain que j'aie la réponse à ma question, est-ce que le bridage et la mise en drapeau, c'est deux mesures qui sont indissociables? Est-ce que vous les suggérez de manière indépendante ou ensemble?

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

230 Bien, la mesure du bridage est seulement pour le bridage. L'orientation concerne vraiment seulement la vitesse de démarrage. Par contre, il pourrait y avoir réajustement. Il pourrait y avoir également la mesure de la mise en drapeau faite en même temps que la mesure du bridage.

**LE COMMISSAIRE :**

235 Donc, ça pourrait être deux recommandations ou deux demandes séparées, faites séparément?

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

240 Oui, exactement.

**LE COMMISSAIRE :**

245 Parfait.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

250 Mais c'est sûr que la mesure du bridage est la plus... celle qui est la mieux.

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait.

255 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Si on y va tout seul, c'est la mesure du bridage.

260 **LE COMMISSAIRE :**

C'est celle à privilégier, je comprends bien.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

265 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

270 Et dites-moi donc, est-ce que de votre point de vue, vous avez des effets je dirais négatifs de l'utilisation de la mesure de bridage? Du côté de l'initiateur, ils sont en analyse pour voir la perte de productivité associée à la mesure de bridage. Est-ce que de votre côté, vous avez des informations à nous transmettre par rapport aux effets négatifs ou aux pertes ou à autres éléments qui pourraient être associés aux mesures de bridage dans les parcs éoliens?

275 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Bien, nous, selon l'étude que je vais vous envoyer, en fait, la mesure occasionnerait... ils ont indiqué que la mesure occasionnerait des pertes financières inférieures à 1 % de la production annuelle d'énergie.

280 **LE COMMISSAIRE :**

285 Parfait. Merci beaucoup. Puis entre 0 et 3 mètres/secondes, la mise en drapeau, est-ce que c'est considéré comme une mesure d'atténuation ou c'est une bonne pratique? Comment vous considérez finalement la mise en drapeau des éoliennes entre 0 et 3 mètres/secondes?

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

290 La mise en drapeau ou le bridage que vous dites? En fait, le bridage, c'est vraiment 5,5 pour  
vraiment réduire la mortalité.

**LE COMMISSAIRE :**

295 Non, non. Moi, je parle vraiment de la mise en drapeau des pales d'éoliennes qui sont mises  
parallèlement au vent lorsque l'éolienne ne tourne pas entre 0 et 3 mètres/secondes.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

300 Ça peut être une bonne méthode, effectivement, mais c'est sûr que la mesure de bridage est  
la plus efficace.

**LE COMMISSAIRE :**

305 Parfait. C'est très clair de mon côté. Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, peut-être, restons dans le même thème.

310 **M. CASEY KENNEDY :**

Excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

315 Ah, oui.

320 **M. CASEY KENNEDY :**

Excusez-moi, je ne veux voulais pas vous interrompre, mais j'aimerais...

**LE PRÉSIDENT :**

325 Vous avez un complément d'information?

**M. CASEY KENNEDY :**

Un complément d'information, oui.

330

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

335

**M. CASEY KENNEDY :**

Le projet va appliquer la mise en drapeau des pales entre 0 et 3 mètres/secondes. C'est déjà dans notre mode d'opération. Merci.

340

**LE COMMISSAIRE :**

Merci pour la précision. C'est une information qu'on avait, mais merci de nous la confirmer. Monsieur le Président.

345

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Restons dans le même sujet. Pouvez-vous un peu nous décrire la mesure que vous allez prendre pendant trois ans pour évaluer la mortalité, puis comment vous procédez à ce niveau-là? Puis à quel moment vous établissez qu'effectivement, il y a une problématique associée à la mortalité de chauve-souris? La question s'adresse à monsieur Kennedy.

350

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui. Merci beaucoup pour la question. Je vais demander à notre experte en environnement, madame Leblanc, de répondre.

355

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

Oui, merci. Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Pour ce qui est des suivis de mortalité, en fait, c'est une mesure qui est présentée dans l'étude d'impact, et il est mentionné aussi qu'il va y avoir un programme déposé en même temps que les demandes d'autorisation pour l'exploitation du parc éolien. Donc, ce programme de suivi là va détailler tous les éléments de comment la méthodologie de suivi est faite. Je peux peut-être aujourd'hui vous donner les grandes lignes, puis le détail sera déposé avec les demandes d'autorisation.

360

C'est une méthode qui est standardisée. C'est une méthode qui a été élaborée, en fait, par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. C'est une méthode qui... En fait, c'est une recherche d'oiseaux ou de chauves-souris qui seraient tombés au pied des éoliennes. La distance approximative, c'est un rayon de 80 mètres autour de l'éolienne. C'est une méthode aussi qui tient compte de plusieurs potentiels biais dans le calcul des mortalités. Donc, on fait des tests d'efficacité des chercheurs.

365

370

On fait aussi des tests en lien avec comment les animaux sur le territoire pourraient récupérer des chauves-souris ou des oiseaux avant que les chercheurs les trouvent. Donc, tous ces potentiels biais sont pris en compte pour être sûr que les taux de mortalité sont calculés de façon adéquate. On parle d'un suivi qui se fait pour les oiseaux aux sept jours, pour les chauves-souris aux trois jours. Donc, c'est des personnes qui vont marcher à pied, au pied des éoliennes pour rechercher les oiseaux ou les chauves-souris. Donc, je pense que ça fait un peu le portrait général du type de recherche qui est faite par rapport à ça.

375

380

Puis après ça, les méthodes, je peux peut-être juste rajouter sur les méthodes de calcul. Il y a différentes méthodes de calcul qui existent. Les méthodes de calcul qui sont proposées aussi dans le protocole du ministère donnent des résultats différents selon les paramètres du milieu, par

385 exemple, ou selon l'efficacité des chercheurs ou la persistance... bref, chaque méthode ne réagit pas de la même façon. Et de plus en plus, on fait les calculs avec plusieurs méthodes. C'est présenté dans les rapports, puis ces rapports-là sont déposés au ministère et éventuellement rendus publics aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

390 Mais toujours sur ces méthodes, qu'est-ce qui peut affecter la fiabilité de ces méthodes-là? Est-ce que ce sont des méthodes qu'on peut considérer comme fiables statistiquement pour être capable de déterminer si, effectivement, il y a une problématique ou non?

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

395 Oui, tout à fait. Puis le fait qu'on utilise plusieurs méthodes de calcul, puis qu'on se base sur les résultats de différentes méthodes de calcul, ça rend encore plus fiable la démarche.

**LE PRÉSIDENT :**

400 Très bien, merci beaucoup.

**LE COMMISSAIRE :**

405 Juste peut-être du côté de monsieur Tambourgi, avec la réponse que madame Leblanc vient de nous donner, est-ce que c'est un peu ça votre réflexion derrière le fait de ne pas obliger les initiateurs à appliquer la mesure de bridage dans le cas d'un parc éolien comme celui-ci, c'est-à-dire que le suivi est suffisamment fiable pour être en mesure d'assurer la survie des chiroptères qui sont en situation précaire? Est-ce que c'est de cette façon-là? Parce que tout à l'heure, j'essayais de  
410 comprendre pourquoi vous disiez que vous ne pouviez pas obliger les initiateurs. Donc, j'essaie de voir quelle est la réflexion derrière. Je ne sais pas si vous pouvez m'éclairer.

415 **M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

Donc, Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Oui, on sait que les suivis sont quand même fiables pour obtenir des données. C'est sûr que l'analyse de suivis nous a permis d'obtenir des résultats qui démontraient que le bridage, c'était vraiment efficace. Mais faire des suivis va quand même donner des résultats sur lesquels on peut se baser. Puis avec les mesures qu'on propose quand même pour, s'il y a des résultats négatifs, d'augmenter, bien, on vient un peu parer le fait de ne pas mettre tout de suite immédiatement la mesure. Mais ça permet aussi à l'initiateur de se fier à son projet parce qu'il a calculé son projet de même, puis c'était des ententes qui ont été faites avant la mesure en place de bridage. Donc, on est quand même à l'aise avec cette mesure-là.

425

**LE COMMISSAIRE :**

Juste pour rebondir sur ce que M. Tambourgi vient de nous donner comme information, puis madame Bourget aussi, madame Bourget évoquait 1 % de perte de productivité pour la mesure de bridage de passer de 3 à 5,5 mètres/seconde. Trouvez-vous que c'est des chiffres qui sont acceptables? Est-ce que c'est une évaluation sommaire? Je ne pense pas qu'on est dans le fin détail, mais sommairement, est-ce que ça correspond un peu à l'idée que vous vous faites de l'application de la mesure de bridage à 5,5 mètres/seconde?

435

**M. CASEY KENNEDY :**

Comme mentionné, notre analyse est en cours. On va avoir les chiffres et on va les déposer avant la fin de la journée, mais ça se retrouve dans ces eaux-là, oui.

440

**LE PRÉSIDENT :**

Puis moi, j'avais peut-être une question pour monsieur Tambourgi, du ministère de l'Environnement. Donc, est-ce qu'il y a des seuils à partir desquels vous considérez qu'effectivement, lorsqu'on fait ces mesures-là, qu'effectivement il faut agir ou il faut avoir des mesures additionnelles?

445

Est-ce qu'il y a des normes ou des seuils qui vous permettent de déterminer qu'une fois que vous avez reçu donc ces mesures, qu'il faut agir?

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

450

Donc, Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Je vais transférer la question à madame Bourget à ce niveau-là.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

455

Oui. Je voudrais revenir un petit peu sur pourquoi la mesure, elle n'est pas obligatoire pour le projet. C'est que quand l'orientation a été déposée, en fait, c'était pour... L'orientation va être obligatoire pour les futurs projets qui vont être acceptés en appel d'ordre. Pour Madawaska, bien, il était dans des appels d'ordre précédents. C'est pour ça qu'on n'oblige pas l'orientation de la mesure de bridage. Par contre, effectivement, ils doivent faire des suivis de mortalité d'oiseaux et de chiroptères.

460

Madame Leblanc a bien expliqué les protocoles. Ça va être le protocole qui a été mis à jour il y a quelques semaines. Il y a quelques semaines, il y a un nouveau protocole pour les suivis de mortalité qui a été déposé. Puis à ce moment-là, il y a des équations qui sont maintenant un peu plus... un peu mieux montées pour la situation du Québec. Donc, ils vont devoir mettre en application ces suivis de mortalité là.

465

Pour ce qui est de votre question sur les mesures d'atténuation qui peuvent ressortir au niveau des suivis de mortalité, donc il faut qu'ils fassent un suivi de mortalité sur trois ans. Par la suite, selon le nouveau protocole, à la fin de ces trois ans-là, et puis des équations qui vont être utilisées avec tous les facteurs de correction, si les résultats démontrent qu'il y a un dépassement du seuil d'une chauve-souris par éolienne par an, il va falloir qu'ils appliquent le bridage à 5,5 mètres par seconde durant la période de fréquentation de l'habitat des chauves-souris, comme l'orientation le dicte. Et puis, si admettons que le seuil de deux chauves-souris par éolienne par an est dépassé, à ce moment-là, il y a peut-être des mesures additionnelles qui pourraient être demandées. Fait que

475

c'est ça dans le nouveau protocole qu'ils vont devoir suivre. Je ne sais pas si je réponds bien à vos questions.

480 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Peut-être juste répéter sur la question du seuil, vous dites... Est-ce que c'est une chauve-souris par année par éolienne, c'est bien ça?

485 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Oui, c'est ça, sur l'ensemble du parc éolien, mais il y a des facteurs de correction qui sont mis en place, fait que c'est... si les formules déterminent qu'il y a un dépassement du seuil d'une chauve-souris par éolienne par an, ils vont devoir appliquer la mesure de bridage de 5,5 mètres par seconde.

490

**LE PRÉSIDENT :**

Et le seuil en question, là vous me dites, c'est un de plus que le seuil. C'est bien ça que vous venez de mentionner?

495

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Oui, exactement.

500

**LE PRÉSIDENT :**

Et ce seuil se trouve...? Est-ce qu'il est chiffré, ce seuil?

505

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Bien, c'est dépassé le une chauve-souris par éolienne par an. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

510

Donc, le seuil c'est une, c'est ça?

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

515

Bien, le dépassement... oui, dépassement de une.

**LE PRÉSIDENT :**

520

O.K. Donc, juste pour être sûr de bien comprendre, si effectivement, il y a une chauve-souris par an...

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

525

Dépassé le une chauve-souris.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

530

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

535

Très bien. Merci. On va changer de thématique. Je pense que celle-là, on l'a couverte de notre côté. On verra si, effectivement, il y a des gens qui s'inscrivent maintenant au registre, s'il y a d'autres questions à ce niveau-là. On va parler de la méthodologie de l'évaluation paysagère.

540           Donc, dans un des documents, donc le PR 5.3, le ministère conclut... Le ministère, j'entends  
le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des  
Parcs ont conclu que l'évaluation... de la recevabilité donc de l'étude de l'initiateur en demandant à  
l'initiateur de s'engager à compléter son étude si une demande en provenance du milieu lui était faite  
en ce sens et à la déposer au ministère.

545           Donc, on se pose la question, dans le fond, est-ce que selon les critères que vous avez,  
est-ce que cette étude-là est recevable en tant que telle en fonction de la méthodologie qui a été  
utilisée? On aimerait bien comprendre ce que veut dire, dans le fond, cette analyse de recevabilité  
où on dit « *Si une demande en provenance du milieu lui était faite en ce sens, on demande à*  
550 *l'initiateur de s'engager à compléter son étude* ».

**Mme JOSÉE-ANNE BEAUCHESNE :**

555           Oui. Josée-Anne Beaudesne du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Je vais  
prendre la question. En fait, l'objectif du ministère dans l'évaluation des paysages, c'est de s'assurer  
que les éléments d'intérêt paysager sont suffisamment couverts par l'étude d'impact pour que les  
utilisateurs du milieu soient en mesure de faire une appréciation des effets qu'ils vont voir sur le  
territoire. Fait que c'est dans ce contexte-là qu'on demande à l'initiateur de s'engager à couvrir les  
différents enjeux qui pourraient être soulevés.

560           **LE PRÉSIDENT :**

565           Très bien. Et je reviens peut-être au ministère en tant que tel. On comprend qu'il y a une  
méthode particulière qui a été utilisée par l'initiateur dans son étude. Est-ce que les résultats, est-ce  
que la méthode répond à vos critères comme tels? Monsieur Tambourgi.

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

570           Oui. Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Donc, oui, en fait, on a transmis avec  
la directive les guides à utiliser pour faire l'étude paysagère. Puis, nous, quand on a consulté les...  
Bien, on peut dire que c'est une étude un peu conjointe de plusieurs ministères. La MRNF,

575 Ressources naturelles et Forêts plutôt, le ministère de la Culture, Communication, Tourisme, qui peuvent nous amener des commentaires. Puis tous les experts consultés ont considéré que l'étude était recevable. Ça va être analysé plus tard en acceptabilité. Mais on avait tous les éléments qu'on avait besoin.

**LE PRÉSIDENT :**

580 Très bien. Donc, si je comprends bien, il y a une dimension acceptabilité sociale à l'étude qui... Est-ce que ça rentre dans la méthode ou c'est...? J'essaie juste de comprendre de quelle façon, dans le fond... Est-ce qu'on remet finalement à la communauté la recevabilité de l'étude?

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

585 En fait, l'étude paysagère, c'est un élément qui démontre qu'ils ont fait un plan de simulation visuelle sur l'intégration des éoliennes dans le paysage à des sites qu'ils ont identifiés. Ça n'empêche pas que durant tout le processus du projet, d'évolution du projet, bien, l'acceptabilité sociale, c'est un autre élément. Puis le paysage, c'est un élément de l'acceptabilité sociale. Ce n'est pas un élément qui est ressorti nécessairement dans les... bien, dans la période d'information publique, je ne m'en rappelle plus, mais dans la première partie, là, consultation sur les enjeux, ce n'est pas sorti. Fait que 590 quand on a fait la... on a conclu la recevabilité, ce qui était avant la période d'information publique, on n'avait pas d'élément qui nous disait qu'il faudrait amener, regarder d'autres points de vue de paysage. Donc, pour nous, on avait assez d'éléments pour poursuivre en acceptabilité.

595 **LE PRÉSIDENT :**

600 Merci, M. Tambourgi. Je vais me tourner peut-être du côté de l'initiateur pour connaître un peu les démarches que vous avez faites pour vérifier justement le niveau d'acceptabilité sociale au niveau paysager. Donc, Monsieur Kennedy.

**M. CASEY KENNEDY :**

605

Oui, merci, Monsieur le Président. À plusieurs reprises, on a rencontré la population pour les informer du projet et de prendre part de leurs préoccupations qu'ils avaient, que ce soit les portes ouvertes ou par le comité de suivi ou les rencontres qu'on a faites avec les différentes parties prenantes du projet et du territoire.

610

À nul temps on n'a eu des préoccupations par rapport au paysage. Il y avait du questionnement par rapport au paysage. Les simulations visuelles ont été présentées, discutées avec le monde qui était présent et on n'a pas senti de préoccupations, et les préoccupations n'ont pas été nommées. Il n'y a pas d'autre emplacement pour faire des photomontages qui a été demandé par la population. Donc, selon nous, la population était quand même acceptable de notre étude de paysage.

615

**LE PRÉSIDENT :**

620

Très bien. Merci, Monsieur Kennedy. Peut-être du côté de la MRC, avez-vous des réglementations ou des orientations dans votre MRC au sujet des questions d'intégration paysagère des projets éoliens? Monsieur Lehoux de la MRC.

**M. MATHIEU LEHOUX :**

625

Oui, Mathieu Lehoux, MRC de Témiscouata. À l'intérieur du règlement de contrôle intérimaire, effectivement, on a des dispositions qui viennent limiter, bien, qui viennent mettre des distances minimales par rapport à certaines infrastructures, certains lacs. Donc, une distance de 1 500 mètres à proximité des périmètres urbains, 500 mètres des résidences, 1 500 mètres aussi au niveau des principaux lacs du Témiscouata, donc les lacs de plus de 350 hectares.

630

On a aussi au niveau paysager la couleur des éoliennes qui doit être soit blanche ou grise. On offre quand même la possibilité de mettre une couleur sur une section qui s'intégrerait mieux dans le paysage. Donc, ça pourrait... une couleur, si on est en milieu forestier, une couleur verte, là, qui pourrait... c'est une possibilité aussi pour favoriser l'intégration au paysage. Et sinon, au niveau

635

des câbles, bien, l'enfouissement des fils électriques, on favorise l'enfouissement, où c'est possible, des fils électriques pour minimiser l'impact visuel des fils électriques.

**LE PRÉSIDENT :**

640

Merci, Monsieur Lehoux. Peut-être du côté des municipalités, de la ville de Dégelis, Monsieur Bourgault, avez-vous des dispositions particulières dans votre réglementation sur justement le paysage et la protection des paysages? Particulièrement pour la question des éoliennes ou ça peut être d'autres... des tours de télécommunications ou autres. Est-ce que vous avez dans votre

645

**M. SÉBASTIEN BOURGAULT :**

C'est la même réglementation que la MRC, dans le fond, pour ce qui est du paysage, exactement.

650

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Puis je vois monsieur Grandmaison qui hoche de la tête, alors j'ai l'impression que c'est la même réponse?

655

**M. LUC GRANDMAISON :**

Oui.

660

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Très bien.

665

**LE COMMISSAIRE :**

670 Je vais vous amener sur un autre terrain, celui des corridors écologiques. À l'origine, dans  
l'étude de l'impact sur l'environnement, vous mentionniez que 70 % des éoliennes étaient localisées  
dans les corridors écologiques définis par l'organisme Deux Pays Une Forêt. Il y a aussi les corridors  
écologiques qui sont présentés par Horizon Bas-Saint-Laurent dans lequel... c'est une carte, en fait,  
que vous avez sûrement en tête. Sur cette carte-là, il n'y a aucune des éoliennes qui est localisée  
675 dans un corridor écologique. Ça ne fait pas partie du territoire ni de la zone à l'étude.

Donc, on voulait voir un peu quelle était votre approche à l'égard de ces deux organismes et  
aussi comment vous les avez consultés, puis comment vous avez intégré leurs recommandations.  
On comprend que dans l'optimisation que vous avez déposée récemment, au tableau 6, à la  
680 page 10, vous mentionnez que vous avez intégré les recommandations générales, mais  
éventuellement, je pense que vous aviez l'intention d'intégrer des recommandations plus  
spécifiques. Donc, est-ce que ç'a été fait, puis de quelle façon vous combinez, finalement, ces deux  
approches-là de corridors écologiques, à la fois ceux de Deux Pays Une Forêt et ceux  
d'Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent?

685

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui, effectivement, des consultations ont pris place avec Horizon-Nature pour discuter de  
l'enjeu des corridors écologiques et l'impact du projet sur celles-ci. Comme vous avez mentionné,  
690 notre optimisation a fait en sorte de retirer certains chemins qui causaient un petit peu plus de  
fragmentation du territoire. Et aussi, on a regardé à minimiser l'impact de fragmentation pour ne pas  
créer des îlots forestiers qui seront complètement encerclés par les infrastructures du projet.  
J'aimerais demander à madame Leblanc peut-être pour compléter un petit peu sur notre approche  
pour diminuer notre impact sur les corridors écologiques tels que nommés.

695

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

Merci. Monsieur Kennedy était sur la bonne voie, donc je vais juste continuer dans la même  
voie. Le projet, effectivement, a pris en compte le corridor qui s'appelle le grand corridor

700 Pohénégamook-Témiscouata-Duchénier, qui est complètement évité. C'est ce corridor-là qui semble faire concertation entre les différents intervenants du territoire, autant municipal, la forêt, le territoire, les organismes de concertation. Par contre, on est conscient qu'il y a une portion du projet... Puis on peut peut-être mettre la carte à l'écran qui présente ces informations-là, ça va être plus facile pour tout le monde de visualiser.

705  
710 Donc, on a eu aussi des préoccupations de certains groupes environnementaux, dont le Conseil régional de l'environnement, pour une zone du projet qui est d'intérêt écologique. C'est la zone qu'on voit en vert. Donc, je veux juste revenir, la zone mauve et brune, c'est les zones qui sont complètement évitées, qui sont dans le secteur de la rivière Madawaska, puis du lac Jerry. Le projet est en noir, encerclé en noir au centre de la carte. Et dans la zone du projet, il y a la zone en vert qui est la zone qui vient de Trois frontières. Ce n'est pas un corridor écologique qui est officialisé, mais par contre, on en a quand même tenu compte parce qu'on avait eu des préoccupations de la part des différents intervenants.

715 Et comme monsieur Kennedy le mentionnait, il y a eu un effort de réduction, autant retrait de portions de chemin qui permet d'éviter la fragmentation dans les vallées, puis de plutôt conserver les accès sur les sommets où les éoliennes vont être prévues, donc ça réduit les superficies du projet. On est passé de 36 à 31 éoliennes dans cette zone-là avec l'optimisation du projet.

720 Encore une fois, il y a la question des chemins existants, donc le plus possible des chemins existants qui sont utilisés plutôt que des nouveaux chemins. Tout ce qui est en vert comme chemins sur la carte, ce sont des chemins existants qui sont utilisés dans le projet. Puis il y a également du déboisement qui est fait dans des peuplements qui sont déjà jeunes, donc des peuplements qui ont... on essaie de limiter l'impact, là, quand les chemins passent dans des jeunes peuplements.

725  
730 Donc, c'est effectivement tous des éléments qui permettent de maintenir la connectivité écologique du territoire. Et je voudrais juste ramener une des statistiques du projet. En fait, on a l'ensemble du déboisement du projet qui représente 2 % du territoire, donc 2 % de la zone d'étude. Ça veut dire qu'il reste 98 % du territoire où ça va être le milieu naturel qui va rester intact.

**LE COMMISSAIRE :**

735 Cette carte-là, je me posais la question parce que, justement, elle est évoquée, la carte sur la connectivité écologique et les corridors écologiques dans votre document d'optimisation. Est-ce qu'elle est partie prenante du document d'optimisation, cette carte-là, ou c'est une nouvelle carte que vous avez produite? Auquel cas, je vous demanderais simplement de la déposer pour qu'on y ait accès, parce que je ne pense pas qu'elle est dans le document d'optimisation.

740 **Mme NATHALIE LEBLANC :**

C'est exactement la même information qui avait été présentée dans les volumes d'échanges entre le ministère et l'initiateur, mais on peut vous la redéposer sans problème. Merci.

745 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Je vais juste poursuivre sur les préoccupations. Bon, je comprends que les préoccupations générales des deux organismes qu'on a évoqués, en particulier Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, le CREBSL, puis Deux pays Une forêt, c'était des préoccupations générales à l'effet d'éviter les corridors écologiques. Est-ce que vos consultations, vos échanges ont été plus loin? Est-ce qu'il y a eu des préoccupations plus spécifiques qui ont été identifiées, qui vous ont été transmises, puis que vous avez pris en considération dans l'optimisation de votre projet?

755 **M. CASEY KENNEDY :**

En fait, les discussions, comme vous dites, étaient plus sur l'impact sur les corridors. Pour ce qui est des mesures spécifiques à prendre, des considérations d'utilisation de chemin existants et d'éviter les fonds de vallée, comme on a fait, mais c'était plus à l'échelle macro de la connectivité, oui.

760

**LE COMMISSAIRE :**

765

Ça va. Du côté de monsieur Tambourgi, au niveau des corridors écologiques, est-ce que vous partagez les recommandations des organismes qu'on a évoqués par rapport aux corridors écologiques, la connectivité écologique? Est-ce que ça fait partie des éléments que vous avez aussi transmis et éventuellement recommandés au niveau du projet Madawaska?

770

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

Je vais transférer la question à monsieur Raphaël Demers.

775

**M. RAPHAËL DEMERS :**

Bonjour. Raphaël Demers, ministère de l'Environnement. Dans le fond, je vais revenir un peu sur comment on fonctionne pour l'analyse d'un projet qui est soumis à la procédure d'évaluation et d'examen pour les impacts en environnement. En fait, ce qui nous mène ici aux audiences publiques, c'est qu'on a franchi les étapes de recevoir l'étude d'impact puis de la juger recevable, mais on n'est pas encore à l'étape de l'analyse de l'acceptabilité environnementale.

780

Donc, dans le fond, on prend en considération... Bien, en fait, on a jugé l'étude d'impact recevable avec toutes les informations, dont les questions qu'on a posées par rapport aux corridors écologiques, pour bonifier les informations. Puis, bien, c'est sûr que c'est une information pertinente qu'on prend. Puis, en fait, ça va être, un peu comme la réponse qu'on a donnée à la dernière séance, là, mais de demander tous les efforts, les mesures d'atténuation, puis les efforts d'évitement qui vont permettre de réduire les impacts dans cette zone-là. Mais on ne peut pas aujourd'hui se prononcer sur : est-ce que le projet est acceptable vis-à-vis de ces corridors-là? On n'en est pas encore à cette étape-là.

785

790

Puis, bien, c'est sûr qu'on est en concertation avec tous nos experts pour les aspects fauniques aussi, puis les experts de la direction régionale qui ont une connaissance qui est plus précise, plus raffinée sur la région, puis les interactions, puis en fait, les consultations avec les différents organismes environnementaux.

795

**LE COMMISSAIRE :**

800 Merci beaucoup, Monsieur Demers. Je me retourne vers vous, Monsieur Kennedy. Vous parlez de la fragmentation, puis une des mesures phares, je pense, pour éviter la fragmentation, c'est la réutilisation des chemins déjà existants. À l'origine, dans la première mouture, si on veut, du projet, vous parliez de 62,5 % des chemins qui étaient réutilisés. Dans l'optimisation que vous avez déposée récemment, on est descendu à 45 %, puis là, maintenant, hier, on apprenait que c'était 43 %. Est-ce que votre approche a changé?

805 Parce que 62,5 %, ça semblait être la mesure phare, donc, de réutilisation des chemins. Maintenant, on est à 43 %. Qu'est-ce qui a changé finalement entre les deux moutures du projet pour qu'on demeure quand même confiant que c'est une mesure d'atténuation importante, mais qu'on en réutilise seulement 43 %?

810 **M. CASEY KENNEDY :**

Oui, mais effectivement, ça demeure une stratégie qu'on a pour diminuer notre impact sur le territoire. Le fait qui a fait descendre notre pourcentage de chemins existants à utiliser, c'est le retrait du chemin qu'on n'utilisera pas au long du ruisseau (sic) de la Truite. C'était un chemin existant sur plus de 2,5 kilomètres. Donc, en enlevant cette portion de chemins là, on réduit le pourcentage de chemins qu'on a existants comparé à des chemins à construire. Mais on considère que les impacts positifs qu'on a d'enlever cette portion de chemins là sont importants, même si ça réduit le pourcentage d'utilisation de chemins existants.

820 **LE COMMISSAIRE :**

825 Excellent. Puis, une dernière question avant de repasser la parole à monsieur le président. Vous évoquez le pourcentage en termes de longueur de chemins réutilisés. Qu'est-ce que ça représente au niveau de la superficie, considérant que c'est des chemins avec une surface de roulement de 12 mètres puis une emprise de 25 mètres qui est déboisée? Est-ce que vous avez des calculs sur le pourcentage de superficie que ça représente pour la réutilisation versus la construction de nouveaux chemins?

**M. CASEY KENNEDY :**

830 En fait, en termes de kilomètres – on va parler de longueur encore – on a 28,3 kilomètres de chemins à construire et 47,1 kilomètres de chemins existants à utiliser. Ces chemins existants là sont d'une largeur variable, ils ne sont pas tous de la même largeur. Donc, de déterminer la superficie qu'on a à déboiser par rapport aux chemins existants...

835 **LE COMMISSAIRE :**

Juste pour vérifier, parce que moi, ce n'est pas les chiffres que j'ai. Ce que vous m'avez donné, c'est la première mouture : 47,1, chemins à construire, puis 28,3, chemins à améliorer. Ça, c'est la première mouture. Moi, les chemins que j'ai, optimisés, c'est : 30,4 et 37,3.

840

**M. CASEY KENNEDY :**

Effectivement, vous avez raison. Je lisais la mauvaise colonne, excusez-moi. Donc, c'est 30 kilomètres de chemins existants et 37 à construire.

845

**LE COMMISSAIRE :**

Et en superficie, qu'est-ce que ça représente? Est-ce que vous avez la valeur, en fait, en superficie en termes de déboisement par rapport au territoire sur la superficie de chemins à construire versus la superficie de chemins existants?

850

**M. CASEY KENNEDY :**

855 Donc, la superficie totale à déboiser, on parle de 224 hectares et puis une emprise totale de projet de 257 hectares. Donc, il y a une différence d'une trentaine d'hectares. Pour vous donner la superficie exacte de chemins existants à déboiser, on va le prendre en délibéré. Je n'ai pas la statistique avec moi.

860 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Puis, en fait, pour bien comprendre... Peut-être, je vais préciser ma question. Est-ce que tous les chemins sont à élargir puis à déboiser de toute façon? C'est ça, ma question. Qui va au-delà de la superficie.

865

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui. Étant donné que nos chemins vont être déboisés à une largeur de 25 mètres d'emprise, les chemins... sur la totalité des chemins, on nécessite un peu de déboisement pour les élargir, pour les mettre conformes à nos normes de transport qu'on a besoin pour transporter nos composants.

870

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, au final, tous les chemins vont être améliorés avec du déboisement. Puis, dans vos mesures d'atténuation, si je comprends bien, c'est que vous avez évité de créer des îlots forestiers en planifiant finalement le réseau routier en conséquence. Mais tous les chemins, de toute façon, vont subir du déboisement de manière variable selon l'emprise dont vous avez besoin. C'est bien ça que je comprends?

875

880 **M. CASEY KENNEDY :**

Oui, c'est bien ça. Tous les chemins nécessitent un certain déboisement. Une mise à niveau, donc une amélioration du chemin, et du réseau de drainage et des traverses de cours d'eau va aussi être faite pour les chemins existants et certainement ceux à construire.

885

**LE PRÉSIDENT :**

On a une personne qui est en ligne et qui attend, mais juste avant de lui passer la parole, juste pour rester dans le même thème, une dernière petite question là-dessus, sur le fait que vous avez donc choisi dans votre optimisation d'enlever le chemin le long de la Rivière à la Truite et conséquemment, donc ce que vous dites, c'est qu'on a davantage de déboisement pour augmenter

890

le nombre de chemins. Pouvez-vous nous expliquer un petit peu comment vous avez fait ce choix, sur quelle base, dans le fond, vous avez priorisé d'enlever ce chemin-là sachant que vous alliez devoir déboiser davantage pour créer un nouveau chemin? Qu'est-ce qui a fait pencher la balance au niveau de cette décision dans l'optimisation?

895

**M. CASEY KENNEDY :**

En fait, Monsieur le Président, il n'y a pas de déboisement additionnel à faire. Dans l'étude d'impact, ce qu'on avait, on avait un 256 hectares à déboiser. Avec le retrait du chemin, on tombe à 224 hectares. Donc, il y a une réduction de déboisement à faire. Oui, on n'utilise pas autant le pourcentage de... le ratio de nouveaux chemins, chemins existants n'est pas aussi grand, mais on ne nécessite pas davantage de déboisement pour la construction du projet.

900

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. On a une personne qui est en ligne maintenant au téléphone. Il s'agit de Jacques Tétreault, du Comité maskoutain de vigilance éolienne. Donc, on va demander à monsieur Tétreault de venir poser sa question ou ses deux questions. Bonjour, Monsieur Tétreault.

905

910

---

**M. JACQUES TÉTREULT**

---

915

**M. JACQUES TÉTREULT :**

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

920

**LE PRÉSIDENT :**

On vous entend très bien, Monsieur Tétreault.

**M. JACQUES TÉTREAU :**

925

Parfait, merci beaucoup. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Bonjour, Monsieur le Président. En fait, j'ai plusieurs questions, mais je vais me limiter à deux pour cet après-midi. Je reviendrai ce soir. Alors, ma première question, ça concerne : lors du démantèlement au bout de 30 ans. On a mentionné qu'on enlèverait le premier mètre de ciment, puis qu'on laisserait les 4 mètres résiduels enfouis sous de la terre rapportée, parce qu'on avait posé la question c'était quoi l'épaisseur de la dalle de ciment, puis on avait parlé de 5 mètres d'épaisseur.

930

935

Mais ma question, c'est : ce n'est pas illégal d'enfouir du ciment sous terre? En tout cas, en agriculture, c'est proscrit. Moi, je n'ai pas le droit. Moi, je suis un producteur agricole, là. Je n'ai pas le droit de défaire une fosse à purin, par exemple, puis d'enterrer du ciment résiduel dans mon champ. Je n'ai pas le droit de faire ça. Alors, ma question, c'est : les parcs éoliens ont-ils un passe-droit dans ce domaine de la pollution des sols? Est-ce que ma question est claire?

**LE PRÉSIDENT :**

940

Oui, elle est très claire. Vous demandez effectivement si c'est permis effectivement de laisser dans le contexte de parcs éoliens une portion des fondations, donc la portion qui se situe en bas d'un mètre.

945

Je vais demander au ministère de l'Environnement, monsieur Tambourgi, de nous parler, dans le fond, comment est encadré finalement au niveau réglementaire ou autre, le fait de laisser une portion des fondations lorsque le projet est démantelé en fin de vie. Monsieur Tambourgi.

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

950

Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Donc, je vais transférer la question à la direction des matières résiduelles, monsieur Daniel Duquette.

955

**M. DANIEL DUQUETTE :**

Oui, bonjour. Daniel Duquette, ministère de l'Environnement. Pour cette question-là, je vais la prendre en délibéré parce que je n'ai pas la réponse actuellement.

960

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, Monsieur Duquette.

965

Donc, Monsieur Tétreault, on recevra la réponse à cette question. Généralement, c'est entre 24 et 48 heures qu'on alloue. Monsieur Morissette souhaite poser une question.

**LE COMMISSAIRE :**

970

Juste peut-être une précision du côté de monsieur Tambourgi pour monsieur Tétreault qui a posé la question. Peut-être élaborer un peu, combien de mètres vous demandez qui soient arasés? Qu'est-ce qui reste comme base de béton enfouie? Ensuite, pour la restauration, qu'est-ce que vous demandez? Est-ce que vous demandez de remettre les sols en place? Est-ce qu'on doit revégétaliser, reboiser? Est-ce que vous pouvez élaborer un peu sur la question, s'il vous plaît?

975

**M. JACQUES TÉTREAULT :**

En fait, moi, ce que je veux, c'est... Vous vous adressez à moi, Monsieur le Président? Je m'excuse, je n'ai pas bien saisi, là.

980

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vais juste... On va attendre la réponse de monsieur Tambourgi, puis on vous revient tout de suite après, Monsieur Tétreault.

985

**M. JACQUES TÉTREAU :**

990 Parfait, merci, je m'excuse.

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

995 Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Donc, oui, il y a des mesures qui doivent être mises en place par rapport au démantèlement. Donc, oui, on demande de remettre les sols en place, puis il va y avoir aussi le reboisement qui devrait être fait de façon conforme aux directives du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

1000 Au niveau de la dalle de béton, 1 mètre, je n'ai pas vraiment l'information, bien, la laisser en dessous de 1 mètre, là, il faudrait que je vous revienne en délibéré là-dessus.

**LE COMMISSAIRE :**

1005 Si vous me permettez, on va aller voir du côté de monsieur Kennedy. Peut-être que vous avez de l'information sur les exigences en regard de la base de béton, quelle profondeur, puis peut-être en volume aussi. Je ne sais pas si vous avez ces informations-là pour monsieur Tétréault qui est avec nous en ligne.

**M. CASEY KENNEDY :**

1010 Oui, absolument, Monsieur le Commissaire. En fait, les fondations qui vont être construites pour le projet de Madawaska ont une épaisseur ou une hauteur si on veut de 3 mètres, donc 3 mètres de profond dans le sol. Dans le cadre du démantèlement, le premier mètre va être arasé et enlevé. On va faire du remblai et remettre en condition forestière ou agricole... bien, on n'a pas 1015 d'éoliennes en terre agricole, donc en condition forestière, une fois que le démantèlement est complété.

On vous rappelle que le béton est un matériel inerte, donc on ne voit pas de préoccupation par rapport à la contamination du sol par après. On suit les recommandations du ministère de

1020 l'Environnement et aussi le cadre de référence d'Hydro-Québec pour la construction de projets éoliens en terre agricole et forestière, qui nomment aussi le 1 mètre d'arasement pendant la phase de démantèlement des projets éoliens au Québec.

**LE COMMISSAIRE :**

1025  
Merci, Monsieur Kennedy. Donc, là, je comprends du côté du ministère de l'Environnement que vous nous reviendrez avec le fin détail, mais ce qu'on comprend, c'est que vous pouvez laisser le béton enfoui. Vous n'avez pas eu aucune indication à l'effet que c'était proscrit comme dans le cas d'un territoire agricole, comme monsieur Tétreault nous mentionne? Juste pour confirmer.

1030  
**M. CASEY KENNEDY :**

Oui, c'est bien le cas. Nous, la réglementation qu'on consulte, qu'on a et qui est prescrite pour tous les parcs éoliens au Québec, et même qu'on voit dans les autres juridictions à l'extérieur du Québec, le premier mètre est enlevé et le reste peut rester dans le sol, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Kennedy.

1040  
Monsieur Tétreault, donc, aviez-vous une deuxième question?

**M. JACQUES TÉTREAUULT :**

1045  
Oui, certainement, mais juste une petite remarque, si vous permettez. Hier, il y a une dame qui a posé une question par rapport à l'épaisseur de la dalle, puis on lui a répondu que c'était 5 mètres d'épaisseur. En tout cas, on ne reviendra pas là-dessus, là. Mais reste qu'il reste du ciment ou du béton dans le sol, c'est ce que je comprends. Est-ce que la réponse à ma question va me parvenir ou...? Parce que dans 48 heures, le BAPE va être terminé.

1050

**LE PRÉSIDENT :**

1055 Vous aurez accès à l'information sur le site Web du BAPE, et puis, comme ça été présenté  
au tout début, il y a également une deuxième partie à l'audience où, à ce moment-là, vous pouvez,  
vous êtes en mesure de présenter votre opinion de différentes façons. Donc, ça ne sera pas terminé.  
On en a encore pour un petit bout.

**M. JACQUES TÉTREAU :**

1060 Non, c'est bon, je voulais juste...

**LE PRÉSIDENT :**

1065 Avez-vous une deuxième question, Monsieur Tétreau?

**M. JACQUES TÉTREAU :**

1070 Oui, j'ai une deuxième question, évidemment. Je voulais juste savoir où je pourrais trouver  
ma réponse, là.

1075 Ma deuxième question, Monsieur le Président, c'est : l'initiateur a mentionné hier qu'il  
atteindrait la carboneutralité au bout de deux ans. J'aimerais savoir sur quelle base et quelles études  
on s'est fié pour affirmer ça. Est-ce qu'on a tenu compte des GES pour extraire le minerai de métal,  
par exemple, pour construire le mât, les différentes composantes du rotor, la fabrication des pales  
puis les autres composantes? Comment on peut affirmer qu'au bout de deux ans, on est rendu  
carboneutre?

1080

**LE PRÉSIDENT :**

1085

Merci, Monsieur Tétreault.

Donc, je vais poser la question à monsieur Kennedy sur la question de la carboneutralité, qu'est-ce qui rentre dans votre calcul de carboneutralité, et s'il y a des éléments qui n'y rentrent pas, peut-être aussi les mentionner.

1090

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui, absolument, Monsieur le Président. Pour répondre à cette question, je me référerais à madame Apland pour nous parler de la carboneutralité.

1095

**Mme KAROLINA APLAND :**

Merci, Monsieur Kennedy. Bonjour, Monsieur le Commissaire et Monsieur le Président.

1100

Pour répondre à cette question, je pense qu'on va vous présenter quelques diapos concernant notre estimation des émissions de gaz à effet de serre. Alors, je vais demander à madame Lachance de partager une présentation.

1105

**LE PRÉSIDENT :**

Pour le bénéfice de monsieur Tétreault, je comprends que vous êtes au téléphone, vous n'avez peut-être pas accès à l'image qui sera présentée. Cette information-là sera également déposée en ligne avec les réponses aux questions aussi qui sont en suspens.

1110

**Mme KAROLINA APLAND :**

Parfait.

1115

**M. JACQUES TÉTREAU :**

Parfait. Merci beaucoup.

1120 **Mme KAROLINA APLAND :**

1125 O.K. Alors, une analyse détaillée des émissions de gaz à effet de serre a été réalisée au cours de l'évaluation environnementale. Vous pouvez trouver cette analyse dans le volume 4 de l'étude d'impact. Ça a été déposé au ministère de l'Environnement. On a suivi les normes et les directives utilisées telles que le *Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre* ainsi que la norme ISO 14064-1. Le projet a utilisé une approche de contrôle pour l'analyse. Alors, ça veut dire qu'on a considéré les sources d'émissions directes des activités ou des installations sur lesquelles l'organisme exerce un contrôle.

1130 Alors, les émissions prises en considération dans cette évaluation sont les activités de construction, d'opérations, les émissions attribuables aux émissions fugitives d'hexafluorure de soufre ou de perfluorométhane ainsi que les activités de préparation du site tel que le dynamitage.

1135 Prochaine diapo. Alors, ici, on vous présente le bilan des émissions de cette estimation. Le total des émissions de GES émis pendant la construction ainsi que pendant les 30 ans d'exploitation est plus de 154 000 en tonnes équivalent de CO<sub>2</sub>.

1140 Aussi, juste pour clarifier, vous pouvez voir les sources de nos émissions plus détaillées. Pendant la construction, on a les équipements mobiles, l'utilisation d'explosifs, la préparation des superficies requises ainsi que le carbone noir. Pour l'opération, on a considéré les équipements mobiles, les émissions fugitives de SF<sub>6</sub> et CF<sub>4</sub>, le carbone noir encore, puis aussi on a ajouté la perte nette de séquestration de CO<sub>2</sub> due au déboisement à nos calculs.

1145 Cela étant dit, on voulait faire une analyse un peu plus approfondie en prenant en compte d'autres sources d'émissions, telles que les émissions liées à la fabrication, au transport des éoliennes et à leur démantèlement, ainsi que l'utilisation d'une partie de l'énergie produite pour la transition énergétique. Selon cette analyse, nous estimons que plus de 420 000 tonnes équivalent

1150 en dioxyde de carbone seront émises par le projet. Mais si on considère la réduction de GES estimée du projet selon les valeurs présentées dans le Plan d'action d'Hydro-Québec, on voit que l'impact positif est beaucoup plus important avec une estimation de plus de 26 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.

Pour cette analyse, les valeurs de réduction étaient estimées en assumant que 75 % de l'énergie utilisée pour la décarbonation servirait à l'électrification du transport.

1155 On a aussi réalisé quelques scénarios, parce qu'on est conscient qu'on ne peut pas garantir que 75 % de l'énergie qu'on va produire serviront pour la décarbonation du Québec. Alors, on vous présente ici trois scénarios : A, où on voit que 20 % de l'énergie produite par le projet est utilisée pour la décarbonation; le scénario B, où 40 % de l'énergie produite par le projet est utilisée pour la décarbonation; puis finalement, le scénario C, où on voit que 75 % de l'énergie produite par le projet  
1160 est utilisée pour la décarbonation.

Alors, en utilisant ces chiffres, le projet atteindra la carboneutralité entre 5 mois et 19 mois, sur la base des hypothèses présentées. C'est pour ces raisons qu'on peut conclure que les bénéfices du projet en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont nettement supérieurs  
1165 par rapport à son impact.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est terminé? Oui?

1170

**Mme KAROLINA APLAND :**

Oui, merci.

1175

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Très bien.

1180

Dans le sens de la question de monsieur Tétreault, vous avez mentionné, dans le fond, que vous avez tenu compte des sources directes sur lesquelles vous avez contrôle. Est-ce qu'il y a d'autres sources directes sur lesquelles vous n'avez pas contrôle et que vous avez considérées dans votre calcul? Ou peut-être vous pouvez nous donner des exemples des sources directes sur lesquelles vous n'avez effectivement pas de contrôle? La question est pour monsieur Kennedy.

1185

**M. CASEY KENNEDY :**

Bien, je vais passer la place à madame Apland pour nous répondre.

1190

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**Mme KAROLINA APLAND :**

1195

Est-ce que vous parlez, Monsieur le Président, de nos calculs présentés dans l'étude d'impact ou dans les calculs plus approfondis qu'on vient de présenter?

**LE PRÉSIDENT :**

1200

Dans la réponse que vous venez de nous donner, vous avez mentionné que vous avez tenu compte des sources directes sur lesquelles vous avez contrôle. Ma question était de savoir : est-ce qu'il y a d'autres sources sur lesquelles vous n'avez pas contrôle que vous n'avez pas considérées dans votre calcul?

1205

**Mme KAROLINA APLAND :**

Il faut que je révise les calculs pour vous donner une réponse précise.

1210

**LE PRÉSIDENT :**

1215 Très bien. Et puis, donc, ce que je comprends de votre réponse, c'est que, pour le bénéfice de monsieur Tétreault, c'est que cette atteinte à la carboneutralité dans le temps est calculée aussi en fonction de la réduction des émissions de GES qui est liée à l'utilisation de l'énergie que vous produisez. C'est bien ça? Monsieur Kennedy.

**M. CASEY KENNEDY :**

1220 Oui, c'est bien le cas.

**LE PRÉSIDENT :**

1225 Donc, c'est ce qui explique que, dans le fond, vous pouvez atteindre une carboneutralité dans votre analyse.

1230 C'est bon? Voilà, Monsieur Tétreault, c'était la réponse à votre question sur la carboneutralité, l'atteinte de la carboneutralité du projet. Je vous mentionne encore une fois que les diapos qu'on vient de nous présenter seront accessibles, seront déposées sur le site Internet du BAPE dans l'onglet du projet. Merci beaucoup, Monsieur Tétreault.

**M. JACQUES TÉTREAUULT :**

1235 Bien, merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

1240 Et je comprends que vous avez dit que vous aviez plusieurs questions et que vous alliez revenir ce soir, c'est bien ça?

**M. JACQUES TÉTREAUULT :**

1245 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1250 C'est très bien.

**M. JACQUES TÉTREAUULT :**

C'est exact, mais là, je dois quitter. Merci.

1255 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

1260 On va passer maintenant à Sonya Dubuc, qui est de l'organisme Action Environnement Basses-Laurentides. Bonjour, Madame Dubuc.

---

**Mme SONYA DUBUC**

---

1265 **Mme SONYA DUBUC :**

1270 Oui, bonjour, Monsieur le Président. Ma question va un petit peu entrecroiser celle de monsieur Thériault (sic). Bon, vous avez parlé des gaz à effet de serre produits durant l'exploitation minière, la fabrication des matériaux et des composantes en usine et le transport des usines jusqu'au Témiscouata dans le projet éolien. Et moi, je me demandais à quel point on pourrait avoir une équivalence en énergie produite. Vous avez dit, la personne, l'expert a dit que c'était 26 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, puis ça serait... la carboneutralité... quand il deviendrait équivalent, ça serait entre 5 mois et 16 mois. Je me demandais, est-ce qu'il manque des petits détails...?

1275 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce que vous avez une question par rapport à ça? C'est la réponse qui vient d'être donnée à la question de l'intervenant précédent. Avez-vous une question en lien avec ce sujet-là aussi?

1280 **Mme SONYA DUBUC :**

Bien, moi, c'était : quels sont les gaz à effet de serre produits durant toutes ces étapes-là d'exploitation, de fabrication, de matériaux? Le transport des usines jusqu'au Témiscouata.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Mais en fait, c'est la question...

1290 **Mme SONYA DUBUC :**

C'est la même.

1295 **LE PRÉSIDENT :**

... de l'intervenant précédent auquel, effectivement, on a donné une réponse assez détaillée il y a quelques instants avec un document qui sera déposé en ligne, que vous pourrez consulter.

1300 **Mme SONYA DUBUC :**

O.K.

1305 **LE PRÉSIDENT :**

Mais peut-être que je peux demander une réponse rapide à monsieur Kennedy, peut-être un résumé de ce qui a été mentionné à la question précédente.

**Mme SONYA DUBUC :**

Oui, d'accord. Mais je n'ai pas entendu la question.

1310

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, c'était la même question, sur la question des GES et puis de la carboneutralité.

1315

Donc, Monsieur Kennedy, si vous voulez peut-être nous faire un petit résumé rapide de ce qu'on a mentionné. Puis, Madame Dubuc, vous allez trouver en détail la question qui a été répondue tout à l'heure sur le site Internet. Il y a un document qui vient juste d'être présenté. Donc, vous pourrez le consulter. Monsieur Kennedy.

1320

**Mme SONYA DUBUC :**

Parfait.

**M. CASEY KENNEDY :**

1325

Oui, merci. Je vais me retourner encore vers madame Apland pour nous donner une précision sur les GES produits pendant les phases de notre projet.

**Mme KAROLINA APLAND :**

1330

Parfait. Alors, peut-être je vais juste préciser que pour l'analyse, nous avons considéré une étude qui évalue les impacts environnementaux potentiels associés à l'électricité produite par les éoliennes Vestas EnVentus 162. Alors, c'était sur l'ensemble de leur cycle de vie. Cela comprend l'extraction des matières premières de l'environnement, la fabrication des composantes, le transport, l'installation, la maintenance et la gestion de la fin de vie jusqu'au moment où les composantes seront valorisées ou, comme dernière option, enfouies.

1335

**LE PRÉSIDENT :**

1340

Très bien. Mon collègue, monsieur Morissette, a une question de précision pour vous.

**LE COMMISSAIRE :**

1345

Monsieur Kennedy, dans une des dernières diapos que vous venez de nous présenter, l'hypothèse de l'atteinte de la carboneutralité repose essentiellement sur le fait que l'énergie produite va être utilisée pour la décarbonation. Dans l'hypothèse, vous présentez trois scénarios : 20 %, 40 %, 60 %. Qu'en est-il de l'hypothèse 0 %, c'est-à-dire que, là, vous assumez que cette électricité-là ou cette énergie produite va être assurément utilisée pour la décarbonation, mais il y a d'autres possibilités. Est-ce que vous avez fait un autre scénario avec l'utilisation de l'électricité produite pour autre usage que la décarbonation? Il y a deux autres possibilités. Est-ce que ça fait partie des réflexions ou des calculs que vous avez fait?

1350

**M. CASEY KENNEDY :**

1355

Encore, je vais me virer vers madame Aplan qui a fait l'étude, est-ce qu'on a considéré le scénario zéro. Et j'aimerais un complément une fois que madame Aplan a répondu, s'il vous plaît.

**Mme KAROLINA APLAND :**

1360

Non, on n'a pas considéré ce scénario parce qu'on considère que le projet s'inscrit dans la transition énergétique. Alors, une portion de notre énergie sera certainement utilisée pour remplacer les produits pétroliers.

1365

**LE COMMISSAIRE :**

Et qu'est-ce qui vous rend si certain que ça?

1370

**M. CASEY KENNEDY :**

1375 En fait, notre projet, comme Mme Apland vient de dire, s'inscrit dans la transition énergétique, le Plan de transition énergétique du Québec, dans lequel ils disent que 75 % de l'énergie produite va être utilisée pour la décarbonation de notre économie. Une fois que nos électrons sont sur le réseau d'Hydro-Québec, c'est à Hydro-Québec à décider qu'est-ce qui se passe et à quelle utilisation va servir ces électricités-là. Donc, nous, on rend de l'énergie tel que défini dans notre contrat avec Hydro-Québec, et une fois qu'elle est sur le réseau, l'utilisation va être déterminée par eux.

1380 **LE COMMISSAIRE :**

Vous me faites une belle suggestion. D'ailleurs, on a Hydro-Québec avec nous comme personne-ressource. Donc, je vais me tourner du côté de monsieur Grégoire, si ma mémoire est bonne, pour compléter la question.

1385 Je ne sais pas si, Monsieur Grégoire, vous êtes toujours en ligne, si vous avez bien suivi les échanges. Oui, je vous vois apparaître à l'écran. Donc, est-ce que ça va? Vous avez suivi la discussion, les échanges pour amener une réponse à la question pour madame Dubuc?

1390 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Bonjour, Monsieur le Président. Effectivement, j'ai suivi avec intérêt, et cette question-là doit être répondue par mon collègue, monsieur Vincent Ranger-Dubuc, qui est spécialiste en stratégie pour décarboner le Québec.

1395 **M. VINCENT RANGER-DUBUC :**

1400 Bonjour. Je ne sais pas si vous me permettez, mais je pense que ça pourrait être intéressant que je fasse un petit pas de recul, que je vous présente peut-être une petite capsule rapide sur le contexte de transition énergétique. Je vous promets, je vais répondre à votre question pareil, mais peut-être juste pour mettre le tout en contexte, si ça vous va.

**LE PRÉSIDENT :**

1405           Allez-y, Monsieur Ranger-Dubuc.

**M. VINCENT RANGER-DUBUC :**

1410           Parfait. Donc, je crois que vous devriez voir mon écran en ce moment. C'est simplement une petite capsule sur... en fait, qui est tirée de notre Plan d'action 2035 à Hydro-Québec. Donc, c'est un plan d'action qui a été élaboré en novembre 2023 pour contextualiser un petit peu les grandes priorités d'Hydro-Québec pour réaliser la décarbonation à court terme dans les 10 prochaines années du Québec.

1415           Donc, je vous rappelle, c'est un petit peu le contexte que je vais vous présenter, je vais quand même répondre à la question par la suite. Donc, si je me concentre sur le monde entier, fait que je commence très large, mais juste encore une fois pour mettre en contexte, c'est 92 % de l'économie mondiale qui vise des cibles de carboneutralité. Donc, en date de la fin de 2023, c'était 92 % de l'économie mondiale qui visait des cibles de carboneutralité. Donc, simplement pour vous dire que  
1420           le monde entier est un peu en mobilisation par rapport à cette transition énergétique là. Ce n'est pas simplement le Québec. Il y a beaucoup d'argent qui est investi dans ces éléments-là pour répondre à la crise climatique qui est en train d'affecter la planète.

1425           Si je me concentre au Québec, pour information, le Québec s'est doté de cibles de carboneutralité à l'horizon 2050. Je pense que c'est bien connu. Puis à l'horizon 2030, l'objectif est de réduire de 37,5 % les émissions de GES par rapport à 1990. Donc, pour pouvoir réaliser ces cibles-là, atteindre une réduction des GES et atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050, on va devoir remplacer, le Québec va devoir remplacer progressivement les sources d'énergie fossiles par des sources d'énergie propre et renouvelable dont l'éolien fait partie.

1430           Peut-être un élément qui est un petit peu moins connu, la consommation totale d'énergie au Québec. Bon, là, c'est des dates de 2020, mais c'est des proportions qui restent sensiblement stables. Mais il y a beaucoup à faire pour atteindre ces cibles de décarbonation parce qu'il y a environ 50 % de l'énergie totale qui est consommée au Québec, années après années, et de sources

1435 fossiles. Donc, des carburants fossiles, c'est du gaz naturel qu'on utilise principalement pour le  
chauffage des bâtiments qui sont plus commerciaux ou institutionnels, comme des écoles, comme  
des hôpitaux, comme des restaurants, par exemple. Il y a également tout ce qui est produits  
pétroliers qu'on utilise pour la plupart des gens dans nos véhicules, et tout ce qui est charbon,  
propane parfois, qui peut être utilisé dans des procédés qui sont plus industriels.

1440  
Donc, l'objectif pour se rendre à la carboneutralité à l'horizon 2050 et pour réduire les  
émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, il faut prendre ce 50 %-là, le diminuer, donc le remplacer  
par de l'électricité qui va être propre, idéalement renouvelable aussi. C'est ce qu'on tente de faire à  
Hydro-Québec.

1445  
Donc, on s'est posé un petit peu la question en novembre 2023 ou un peu avant  
novembre 2023 : qu'est-ce que ça veut dire exactement en termes d'augmentation de la  
consommation électrique pour pouvoir remplacer ce 50 %-là d'énergie fossile par de l'électricité  
propre?

1450  
Bien, en gros, ça veut dire que d'ici à un horizon 2050, ça prendrait entre 150 et 200 TWh  
d'électricité supplémentaire. Donc, on anticipe que la demande va augmenter, la demande  
énergétique va augmenter de 150 à 200 TWh. Juste pour donner un portrait – des fois, les TWh, ça  
ne parle pas nécessairement à tout le monde – en ce moment, la demande énergétique est environ  
1455 de 200 TWh, 180 à 200 TWh dépendamment des années. Donc, c'est comme si on devait doubler...  
en fait, la demande énergétique va doubler d'ici à 2050.

On s'est donné un point intérimaire d'environ 10-11 ans, donc 2035, pour déterminer  
qu'est-ce qu'on va devoir faire à relativement court terme. Dans le secteur énergétique, un 10 ans,  
1460 ça peut être assez court terme. On anticipe donc une augmentation de la demande de 60 TWh d'ici  
à 2035.

Donc, encore une fois, pour donner une image pour les gens qui sont peut-être un petit peu  
moins habitués, 60 TWh, c'est environ 30-33 % de la consommation actuelle. Ça représente la  
1465 puissance de nos trois plus grands barrages ou ouvrages hydroélectriques, donc LG-2, Manic-5, le  
complexe La Romaine.

1470 Là, on rentre un peu dans les éléments qui, je pense, pourraient être pertinents pour la question de madame Dubuc. Dans la transition énergétique que le Québec est en train d'effectuer, donc pour justement électrifier le parc de véhicules, électrifier le chauffage des bâtiments commerciaux, institutionnels, nos écoles, nos hôpitaux et pour décarboner nos industries, c'est environ le portrait de ce qu'on voit, donc il y aurait un 40 % du 60 TWh d'ici 2035 qui servirait à l'électrification des transports et à la décarbonation des bâtiments qui sont principalement justement des bâtiments institutionnels, commerciaux. Il y aurait un 35 % qui servirait à la décarbonation des industries qui sont présentes au Québec.

1475 Donc, c'est un total de 75 % de la décarbonation – chiffre qui a été utilisé dans la présentation précédente par madame, du promoteur – et il y aurait un 25 % qui servirait à la croissance économique du Québec. Donc, dans la transition énergétique, est-ce qu'on est capable d'attirer des entreprises et de développer des entreprises à l'intérieur du Québec qui permettraient une croissance économique et qui pourraient bénéficier d'une énergie propre pour décarboner non seulement le Québec, mais la consommation générale qu'on peut avoir dans le monde?

1480 Donc, c'était juste pour mettre un peu le tout en contexte. Maintenant, peut-être pour répondre à la question, et j'espère que c'est assez précis, mais ce qu'on utilise, en fait, comme chiffres ou ce qu'on utiliserait dans ce cas-ci, ce serait de dire que 75 % de l'énergie qui serait produite par le projet éolien de Madawaska servirait à la décarbonation du Québec. Donc, c'est un remplacement de gaz naturel, c'est un remplacement de pétrole, c'est un remplacement de charbon, c'est un remplacement de mazout, bref des énergies fossiles qui sont carbonées.

1490 **LE COMMISSAIRE :**

1495 Merci, Monsieur Ranger-Dubuc. En fait, la question de monsieur Kennedy, c'est un peu la même question que j'avais. C'est à partir du moment où l'électron est dans le réseau, comment on fait pour suivre cet électron-là? Puis d'ailleurs, vous répondez assez bien à la question parce que j'avais envie avec vous d'aller sur le dernier graphique que vous nous avez présenté où 75 % de l'énergie produite va servir à la décarbonation. Mais n'en demeure pas moins qu'il reste 25 % qui sert à la croissance économique.

1500

Donc, comment peut-on affirmer de manière aussi certaine que l'énergie produite par le parc éolien Madawaska servira à la décarbonation du Québec avec des scénarios à la hauteur de 20, 40 ou 60 %? Parce que, de mon point de vue, il y a une partie qui ne servira pas à la décarbonation du Québec, à moins que je me trompe, mais j'aimerais vous entendre là-dessus.

1505

**M. VINCENT RANGER-DUBUC :**

Oui, effectivement, il n'y a pas possibilité de... je vais utiliser l'expression « de peindre des électrons ». Donc, on ne peut pas arriver puis dire : tel électron qui a été produit à tel endroit permet de... en fait, sert à tel usage. Donc, c'est un élément, c'est un réseau interconnecté qu'on a au Québec. Donc, c'est plus une question de moyenne. 75 % des éléments qui... en fait de l'énergie produite d'ici à 2035 avec des nouveaux ouvrages électriques qui permettrait justement de décarboner le transport, encore une fois le transport, les bâtiments et les industries.

1510

1515

Maintenant, le 25 % supplémentaire pour de la croissance économique, c'est une croissance qu'on tient en considération avec, un, l'augmentation de la population, mais aussi des emplois qui vont être créés au Québec, qui vont permettre de décarboner des biens qui sont consommés également au Québec. Est-ce que c'est un peu plus clair, Monsieur le Commissaire?

**LE COMMISSAIRE :**

1520

Oui, oui, oui, c'est plus clair. Donc, le scénario plancher de 20 % avancé par l'initiateur est réaliste de votre point de vue?

**M. VINCENT RANGER-DUBUC :**

1525

En fait, il est... Vous dites réaliste ou irréaliste? Je pense que 75 %...

**LE COMMISSAIRE :**

Il est réaliste.

1530

**M. VINCENT RANGER-DUBUC :**

Bien, en fait, c'est... Effectivement, il y a au moins 75 % de cette énergie-là qui va servir à la décarbonation du Québec, si j'ai bien compris votre question.

1535

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, tout à fait. Merci.

1540

**M. VINCENT RANGER-DUBUC :**

Plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

1545

Merci, Madame Dubuc. Votre question, c'était quand même pas mal d'apport d'informations. Je vous fais peut-être un petit résumé vite-vite pour être sûr qu'on a bien saisi.

1550

Donc, la question du calcul de génération des GES comprend plusieurs éléments qui entrent dans le cycle de vie du projet, notamment au niveau de la construction, de l'exploitation et du démantèlement, et puis le calcul de la carboneutralité, tel que présenté par l'initiateur, repose sur l'hypothèse qu'une partie importante de l'électricité produite va servir à la décarbonation du Québec. Donc, on parle de 20, 40 ou 75 %.

1555

Il y a trois hypothèses distinctes qui ont été présentées. Je vous rappelle qu'il y a deux documents qui seront déposés, que vous pourrez regarder, qui seront déposés sur le site Internet, soit le document présenté par l'initiateur et également ce qui vient de nous être présenté par Hydro-Québec.

1560

Je pense que c'était votre première question. En avez-vous une deuxième avant qu'on prenne une pause que j'annonce déjà? Avez-vous une deuxième question, Madame Dubuc?

Êtes-vous toujours avec nous, Madame Dubuc? Je sais qu'il y a un petit décalage des fois entre le téléphone et puis ce qu'on entend ici.

1565 **Mme SONYA DUBUC :**

Oui, j'ai désactivé mon microphone.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, d'accord.

1575 **Mme SONYA DUBUC :**

Oui, excusez.

**LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous donc une deuxième question?

1580

**Mme SONYA DUBUC :**

1585 Merci, Monsieur le Président. Oui, j'ai une deuxième question. Au sujet des gaz à effet de serre produits lors de la construction et de l'exploitation, au sujet de la perte de séquestration du carbone à cause de la déforestation, seulement pour le projet éolien, quelle est la valeur actuelle non indexée de cette perte environnementale selon la taxe du Québec actuelle?

**LE PRÉSIDENT :**

1590 Très bien. Juste peut-être un petit rappel pour voir la proportion, dans le fond, ou si, effectivement, vous avez tenu compte de la déforestation ou du déboisement – on va appeler ça comme ça – dans votre calcul de GES, Monsieur Kennedy.

**M. CASEY KENNEDY :**

1595

Oui, les effets de perte de séquestration de carbone par déboisement ont été considérés dans l'étude.

**LE PRÉSIDENT :**

1600

Et est-ce qu'on a un chiffre qu'on pourrait...?

**M. CASEY KENNEDY :**

1605

Je me référerais à madame Leblanc pour nous...

**LE PRÉSIDENT :**

1610

Très bien, merci.

**M. CASEY KENNEDY :**

Madame Apland qui a cette information-là? Ça se peut que je me trompe d'experte. Excusez-moi.

1615

**Mme KAROLINA APLAND :**

Oui, la perte nette de séquestration de CO<sub>2</sub> due au déboisement, c'est 35 227 tonnes de CO<sub>2</sub>.

1620

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. C'est votre réponse, Madame Dubuc. Alors, merci d'avoir participé.

1625

**Mme SONYA DUBUC :**

Oui. Merci à vous.

1630 **LE PRÉSIDENT :**

On va passer maintenant à une pause de 15 minutes. Donc, on sera de retour, disons, vers 15 h 05 pour continuer la période de questions.

1635

---

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE**

---

1640

**Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD**

---

**LE PRÉSIDENT :**

1645

Donc, on va reprendre. Nous avons une prochaine personne qui est en ligne. Madame Robillard, Madame Joanie Vachon-Robillard du Collectif pour un choix éclairé. Madame Vachon-Robillard?

1650 **Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD :**

Oui, bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

1655

Oui. Bonjour.

**Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD :**

1660 Bonjour, Monsieur le Commissaire et Monsieur le Président. Alors, ma question est la  
suivante : quel est le montant qui aurait pu aller dans les coffres de l'État si Hydro-Québec avait été  
le promoteur de ce projet au lieu de la compagnie EDF, Énergie de France, et à chaque année et  
durant la durée complète du projet?

1665 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je comprends de votre question, c'est si là, il n'y avait pas eu un partenaire privé...  
Est-ce que c'est ça, votre question? Si...

1670 **Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD :**

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

1675 O.K. C'est en lien avec la présence d'un partenaire privé?

**Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD :**

1680 Si le projet éolien était fait.

**LE PRÉSIDENT :**

1685 Avait été public en entier, là, c'est ça?

**Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD :**

Exactement.

1690 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Kennedy, c'est une question à laquelle vous pouvez répondre.

1695 Donc, sur la part finalement des profits, on peut appeler ça comme ça, sur une période de...  
la période, la durée de vie du projet, si effectivement, ces profits-là avaient été... enfin, si le secteur public en avait profité, c'est-à-dire que si ça avait été uniquement un projet public.

1700 Je pense que c'est la question que nous pose madame Vachon-Robillard. Monsieur Kennedy?

**M. CASEY KENNEDY :**

1705 Oui, Monsieur le Président, merci pour la question. Effectivement, on peut y répondre.  
Peut-être avant que je passe la parole à ma partenaire, madame Thomas, juste un peu de parler pourquoi on croit que c'est important d'avoir le privé, tel qu'EDF, impliqué dans notre projet.

1710 On amène notre connaissance mondiale et québécoise au projet, dans notre partenariat, donc avec des partenaires, que ça soit municipal ou au niveau d'Hydro-Québec, qui n'ont pas nécessairement cette expertise-là. Donc, nous, on va tirer sur notre expertise sur les huit projets qu'on a en production au Québec et les trois autres qu'on a en développement, pour assurer un bon fonctionnement et un bon développement et une bonne opération de ces projets-là, une expertise qu'on amène à notre partenariat.

1715 Pour parler un peu plus du rôle d'Hydro-Québec et si Hydro-Québec pourrait faire ce projet eux-mêmes, je vais passer la parole à madame Thomas.

**Mme CATHERINE THOMAS :**

1720 Bonjour. Donc, Catherine Thomas, je représente Hydro-Québec dans son rôle de partenaire investisseur dans le projet.

Donc, peut-être pour répondre à la question, dans son premier temps, il s'agit d'une question hypothétique à laquelle on n'a pas la donnée. Vous m'entendez bien? C'est bon?

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Rapprochez votre micro un tout petit peu, s'il vous plaît.

1730 **Mme CATHERINE THOMAS :**

O.K. C'est bon. Est-ce que ça va maintenant?

**LE PRÉSIDENT :**

1735 Oui.

**Mme CATHERINE THOMAS :**

1740 Oui. Donc, je mentionnais qu'il s'agit d'une question hypothétique à laquelle on n'a pas la donnée. Ce que je peux vous dire, par contre, c'est que c'est un des premiers projets dans lesquels Hydro-Québec joue un rôle de partenaire investisseur. Et donc, bien entendu, ça contribue davantage aux retombées économiques pour le Québec et pour la richesse collective. Puis également, le fait d'être en partenariat à trois, donc avec nos partenaires, on partage l'investissement à trois, on partage bien entendu les retombées, puis aussi, ça permet de combiner l'expertise et les forces de chacun.

1745 **LE PRÉSIDENT :**

1750 Très bien. Donc, pour la question précise, parce que je pense que madame Vachon-Robillard souhaitait un chiffre, vous n'avez pas une donnée que vous êtes en mesure de... que vous avez ou qui est disponible? Non?

**Mme CATHERINE THOMAS :**

1755

Non, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

1760

O.K. Vous avez mentionné que c'est un des premiers projets où Hydro-Québec est partenaire. Qu'est-ce qui fait en sorte que vous êtes dans cette structure-là pour le projet, le projet à l'étude? Monsieur Kennedy, pouvez-vous expliquer un peu pourquoi dans ce cas-ci, on a Hydro-Québec comme partenaire, et dans d'autres projets, Hydro-Québec ne fait pas partie de l'équipe des partenaires?

1765

**M. CASEY KENNEDY :**

1770

Oui, en fait, on a répondu à un appel d'offres qui était destiné aux entreprises privées, et dans lequel on a pris la décision d'inclure des partenaires publics et Hydro-Québec. La décision de partenariat se fait sur base de création de relations et de voir, comme madame Thomas expliquait, quelle expertise les partenaires peuvent amener à la table. C'est la première fois qu'on fait un partenariat avec Hydro-Québec. Ça fait plusieurs projets qu'on est partenaire avec l'Alliance de l'Est, mais une première fois avec Hydro-Québec. Donc, la sélection de partenaires, c'est vraiment basé sur qu'est-ce que chacun des partenaires peut amener à la table pour bonifier le projet, pour être certain qu'on a le meilleur projet qu'on peut avoir dans le contexte.

1775

**LE PRÉSIDENT :**

1780

Et pouvez-vous peut-être élaborer sur ce point-là, à savoir qu'est-ce que chacun des partenaires apporte comme contribution spécifique dans le partenariat, Monsieur Kennedy?

**M. CASEY KENNEDY :**

1785

En fait, je vais me référer à mon collègue, monsieur Dagenais, pour parler un petit peu plus du partenariat et les atouts de tous à la table.

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

Oui, bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire.

1790 En effet, chaque partenaire apporte sa touche au partenariat. Pour EDF, c'est l'expérience de gestion, construction, développement, opération de projets éoliens en sol québécois. Madawaska fait partie des 11 projets qu'EDF opère ou développe en ce moment au Québec.

1795 Je laisserais peut-être la parole à chacun des partenaires pour un petit peu expliquer la présence puis l'apport qu'ils ont dans le partenariat.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

1800 Oui, Monsieur le Président. Dans le cas de l'Alliance de l'énergie de l'Est, je dirais que ça fait longtemps qu'on souhaitait intéresser Hydro-Québec à l'éolien, bien avant que l'Alliance soit mise en place. Donc, ça fait facilement 10 à 15 ans qu'on souhaite qu'Hydro-Québec s'intéresse davantage à l'éolien.

1805 En mai 2022, on a eu des discussions avec Hydro-Québec Développement, on a eu des discussions avec les gens d'EDF. On avait eu aussi des échanges avec Invenergy pour un projet plus à l'est et avec Hydro-Québec. Il y a un projet qui a été retenu, c'est celui-là de Madawaska. On en est bien contents.

1810 Dans le cas de la contribution je dirais des partenaires publics, d'abord, des compétences au niveau de la mise en place puis l'accompagnement de projets éoliens. On a aussi je dirais une connaissance assez intéressante pour tout ce qui est de l'insertion, l'intégration paysagère, les démarches qui sont utiles pour favoriser une plus large acceptabilité sociale, donc, puis le fait qu'on puisse mettre en commun nos capitaux pour je dirais diminuer les risques publics puis d'augmenter la capacité d'investissement.

1815 Donc, on est vraiment dans ces éléments-là. C'est un partenariat qui est extrêmement intéressant. Puis même si ce n'est pas l'objet de la rencontre d'aujourd'hui, bien, ce qui a été annoncé

1820 en octobre dernier, le projet Wocawson, c'est une volonté commune de l'Alliance de l'énergie de l'Est avec Hydro-Québec de travailler en commun sur un projet dans une zone structurante.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Lagacé.

1825 **Mme CATHERINE THOMAS :**

1830 Oui. Donc, pour compléter, de notre côté à Hydro-Québec, donc depuis les dernières années, on souhaite s'impliquer davantage dans le développement de la filière éolienne. Déjà, on le voit avec le Plan d'action que la filière éolienne prend une place très importante, et de plus en plus importante dans notre mix énergétique. Et puis même dans notre précédent plan stratégique, c'était déjà l'intention donc d'Hydro-Québec de devenir détenteur d'actifs éoliens en partenariat donc avec les acteurs de l'industrie et les communautés. Et donc, ça cadrerait bien dans cette volonté-là de saisir les occasions en étant partenaire avec nos partenaires ici dans Madawaska.

1835 Pour ce que je vous dirais, bien, au niveau de notre contribution, il y a évidemment l'aspect financier, comme monsieur Lagacé mentionnait. De notre côté, bien, on a toutes sortes... une grande expertise en gestion et réalisation de projets énergétiques, et puis on peut mettre nos experts à contribution.

1840 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Kennedy, en fait, je vais peut-être essayer de reformuler la question de madame Vachon-Robillard. Ce n'est probablement pas vous qui allez y répondre, mais madame Thomas.

1845 Pourquoi ne pas prendre ce projet-là à 100 % pour Hydro-Québec? C'est un peu ça la question de madame Vachon-Robillard.

1850 **M. CASEY KENNEDY :**

Effectivement, je demanderais à madame Thomas de répondre à la question. Merci.

1855 **Mme CATHERINE THOMAS :**

Écoutez, dans le contexte du projet Madawaska, en fait, c'était un projet qui répondait à un appel d'offres pour l'ensemble de l'industrie. Et donc, dans ce contexte-là, on s'est fait approcher par nos partenaires, donc l'Alliance et EDF, pour participer au projet, dont ils étaient les initiateurs également. Et donc, on a saisi cette occasion, cette opportunité-là pour déposer conjointement une soumission dans le cadre de cet appel d'offres là.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on pourrait poser également, toujours sur le thème de la question de madame Vachon-Robillard, la question à monsieur Paul Grégoire, d'Hydro-Québec. Non pas en tant que partenaire, mais en tant qu'Hydro-Québec au sens large. Peut-être aussi pour...

Bien, pourquoi Hydro-Québec fait appel au privé finalement – si on revient à l'essence de la question – et ne réalise pas lui-même les projets éoliens, donc qui seraient des projets entièrement publics? Donc, quelle est la justification? Question plus large que le projet, mais qui dans le fond est en lien avec la question de madame Vachon-Robillard.

1870 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Oui, Monsieur le Président. Je vais donner une réponse préliminaire, étant donné que la réponse complète doit être donnée par monsieur Vincent Ranger-Dubuc, qui a un empêchement jusqu'à ce soir. Ce soir, il va participer à la réunion, il pourra répondre à la question.

Un des volets de la réponse, c'est qu'on doit... il y a quand même une dette qui est associée à l'organisation d'un parc. Hier, on a entendu que la dette est de 800 millions de dollars pour la réalisation du projet. Donc, si on met un financement à 20 %, il reste quand même un bon montant

qui est à financer sur les marchés publics. Et notre intérêt est de garder nos capitaux propres, notre équité pour les plus gros projets éoliens afin de réaliser l'ambitieux projet de mettre en service 10 000 mégawatts d'ici 2035.

1885

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Vachon-Robillard, c'était votre première question. En avez-vous une autre en suivi de celle-ci ou une autre sur un autre thème?

1890

**Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD :**

Oui. Vous m'entendez toujours?

1895

**LE PRÉSIDENT :**

On vous entend très bien.

**Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD :**

1900

O.K. Parfait. Alors, ma deuxième question, c'est : selon ce que nous avons appris auprès des chercheurs de l'Institut de recherche en économie contemporaine, le fait de constituer une société en commandite dont les actionnaires sont une MRC, ou dans ce cas-ci, l'Alliance de l'énergie de l'Est avec, dans ce cas-là, Hydro-Québec et EDF, ça crée un genre de boîte noire où malgré que c'est un partenariat public-privé, bien, ça devient vraiment géré comme si ce n'était que du privé et la *Loi d'accès à l'information* ne s'applique plus. On ne peut pas avoir accès aux informations qui sont toutes considérées confidentielles. Et même les chercheurs qui veulent mieux comprendre les impacts socioéconomiques des projets éoliens n'ont pas accès aux données.

1905

1910

Dans cette optique-là, ils nous disaient que le seul projet où ils pouvaient vraiment avoir accès aux données puis faire des analyses concluantes, c'était le projet qui était 100 % communautaire à Pierre-de-Saurel. Bien, peut-être pas le seul, mais en tout cas, un des exemples.

1915

Alors, ma question est la suivante : est-ce que c'est quelque chose que les initiateurs du projet pourraient avoir comme intention, de rendre leurs données quand même accessibles aux chercheurs? Et quelles mesures peuvent-ils prendre pour augmenter la transparence des projets éoliens malgré la structure actuelle qui n'oblige pas de donner accès à ces données?

1920

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pourriez préciser de quelles données vous parlez? On parle de quoi comme informations?

1925

**Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD :**

Toutes les données au niveau économique du projet. L'argent va où? Comment elle est vraiment distribuée? Comment les dépenses sont... aussi quel genre de dépenses sont... Oui, c'est ça, la précision, quand les chercheurs en économie contemporaine veulent évaluer les retombées sur les populations. Mais j'ai compris aussi que les frais... les frais aussi pour Hydro-Québec, par exemple, comme...

1930

**LE PRÉSIDENT :**

Économiques en général.

1935

**Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD :**

Pardon. Je manque mes...

1940

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Bon. On va y aller avec ce niveau de détail.

1945

**Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD :**

D'incorporer l'énergie au système d'Hydro-Québec.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Très bien. Avant de poser la question à l'initiateur, je veux d'abord annoncer qu'on va fermer le registre pour l'après-midi parce qu'on est déjà à une heure un peu de la fin de la rencontre de cet après-midi.

1955

Sur cette question-là, dans le fond, je vais commencer par vous demander : est-ce que vous allez, comme partenariat, comme entreprise, entreprise en partenariat, avez-vous des... est-ce que vos rapports financiers sur le projet seront publics? Est-ce qu'il y aura des rapports annuels? Est-ce que de l'information sur les aspects économiques du projet qui seront rendues publiques ou qui seront accessibles au public? Monsieur Kennedy.

1960

**M. CASEY KENNEDY :**

En fait, le montage financier et les hypothèses qu'on a prises sont des données confidentielles, et pour notre part, pour EDF, nos rapports financiers annuels ne sont pas publics.

1965

Mais j'aimerais passer la parole à monsieur Lagacé pour parler de la fonctionnalité de l'Alliance de l'Est par rapport à ces données-là de financement ou de rapports financiers.

1970 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Monsieur le Président, essentiellement, l'Alliance de l'Énergie de l'Est, c'est... il y a une composition sur la capacité d'emprunt, donc une société par actions qui est détenue à 60 % par la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, qui comprend aussi, qui comprend les huit territoires de la MRC et de même que la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, mieux connue anciennement sur la Première Nation Malécite de Viger. Ça comprend aussi à 30 % la Régie de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, et 5 % pour la MRC de Montmagny, 5 % pour la MRC de

1975

1980 L'Islet. Et lorsqu'on se retrouve à l'intérieur de la société en commandite, l'Alliance, bien, c'est l'Alliance qui, je dirais, accompagne la réalisation des projets, s'assure de la rentabilité et que les distribuables soient acheminés vers ses actionnaires, c'est-à-dire les deux Régie de l'énergie et aussi les deux MRC.

1985 Lorsque ça arrive à la hauteur des MRC puis de la Régie, ces éléments-là sont publics, bien entendu, parce que le versement des distribuables, c'est de nature publique, au même titre que les emprunts initiaux sont de nature publique. C'est adopté par les territoires de MRC après une proposition qui est faite par les Régie. Donc, l'utilisation des sommes, elles sont publiques.

1990 D'ailleurs, au Bas-Saint-Laurent, il y a une particularité. À l'époque, on a souhaité avoir une approche, je dirais, égalitaire. Donc, le même risque qui est pris, d'un territoire de MRC ou d'une Première Nation, c'est le même retour, le même bénéfice qui revient à la hauteur de chacune des entités publiques.

1995 Dans le cas des huit territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent, on a consenti à se priver d'un certain pourcentage, on parle de 1,25, pour créer un fonds de développement régional. Puis le fonds de développement régional, dans les dernières années, qui est administré par le Collectif régional de développement, bien, a permis d'accompagner la réalisation d'ententes – à l'époque, on appelait ça des « ententes spécifiques » – en immigration, en innovation notamment, dans l'agroalimentaire. Donc, pour un versement d'un peu plus de 4 millions en faveur du Collectif, bien, on a été capable de lever des sommes via des ententes à la hauteur de 50 millions. Et ça, ça a un impact qui est régional. On pourrait vous donner, si vous le souhaitez, on pourrait vous donner cette information-là, vous la livrer à la séance.

2000

2005 Puis dans le cas des MRC, là aussi, lorsque les sommes sont reçues, selon certains territoires de la MRC, il y a une partie des distribuables ou des bénéfices qui demeurent à la hauteur de la MRC pour soutenir des initiatives régionales, territoriales, du financement d'activités notamment. Dans le cas de la MRC de Témiscouata, ils ont financé l'antenne collégiale, notamment, pour faire en sorte que des jeunes du Témiscouata puissent vivre des expériences intéressantes au niveau collégial, notamment en éducation spécialisée. Dans le cas de la MRC de Rivière-du-Loup, bien, on soutient des initiatives, notamment tout ce qui est en lien avec la lutte à la pauvreté, le

2010 soutien pour des personnes qui vivent en contexte de vulnérabilité. Donc, c'est des éléments qui sont là, qui sont extrêmement intéressants.

Ces données-là, elles sont publiques. Dans le cas de l'Alliance, annuellement, on dépose un rapport d'activités sur notre site, le site de l'Alliance.

2015

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien, tout ce qui passe par l'Alliance, ou votre portion du partenariat, donne lieu à des redistributions dont l'usage est rendu public. Donc, quand madame Vachon-Robillard parle de transparence, cette partie-là, les citoyens peuvent suivre...

2020

**M. MICHEL LAGACÉ :**

Oui.

2025

**LE PRÉSIDENT :**

... l'argent, là. Bon. C'est ce que je comprends de votre réponse.

2030

Monsieur Kennedy, si vous voulez bien confirmer que c'est bien ça, que c'est au niveau de l'Alliance qu'on peut voir... qu'on peut avoir une certaine transparence au niveau des fonds. Est-ce que c'est bien le cas?

**M. CASEY KENNEDY :**

2035

Oui, effectivement, c'est le cas.

**LE PRÉSIDENT :**

2040

O.K. Maintenant, pour la société en commandite qui comprend deux partenaires publics, finalement, est-ce que la société en commandite elle-même, donc l'ensemble du projet, quel genre

2045 de transparence sur les informations financières pour les citoyens? Quel genre de transparence est mise de l'avant pour ces données-là? Parce que je comprends que de votre côté, vous êtes une entreprise privée, vous avez vos propres informations, certaines sont confidentielles. Mais qu'en est-il de la société en commandite dans son ensemble?

**M. CASEY KENNEDY :**

2050 Oui. En fait, pour discuter de la société et de la transparence, je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Dagenais.

**LE PRÉSIDENT :**

2055 Merci.

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

2060 Oui, merci. Donc, c'est essentiellement géré de la même manière qu'une compagnie privée en raison des données qui sont sensibles commercialement pour le promoteur. Comme vous savez, le marché de l'énergie au Québec, c'est encadré par des appels au marché privé qui sont compétitifs et qui donneraient un avantage indu à la compétition si les détails du montage financier étaient rendus publics.

**LE PRÉSIDENT :**

2065 Très bien. Donc, je comprends qu'au niveau de la société en commandite, il y a une confidentialité qui est nécessaire pour des questions commerciales. Et ce que je comprends, c'est que du côté de l'Alliance, donc, la distribution des fonds se retrouve publique dans la façon dont les fonds reçus sont utilisés.

2070 Peut-être du côté des municipalités, effectivement, puisqu'effectivement il y a une part des fonds qui se retrouvent dans les municipalités. J'irais peut-être du côté des deux municipalités.

2075

Est-ce que dans vos budgets comme tels, les fonds qui proviennent ou qui proviendraient des redevances sont clairement identifiés? Est-ce que l'usage aussi de ces fonds-là, l'attribution des fonds, soit dans des projets comme ce que monsieur Lagacé nous a présenté tout à l'heure, est-ce que c'est facile à suivre, c'est facilement identifiable, ou ça rentre dans un fonds plus... consolidé, plus général, dans un budget plus général?

2080

**M. SÉBASTIEN BOURGAULT :**

Les fonds des redevances sont assez faciles à trouver dans nos revenus. C'est un poste, « redevances éolien », ça rentre tout dans le même poste budgétaire. Puis pour ce qui est de l'investissement qu'on fait avec ça, bien, c'est un peu le même principe; ça nous aide à faire des programmes d'aide financière qui aident à renouveler les installations septiques pour ceux qui en ont de besoin, de l'accès à la propriété, de l'aide aux entreprises, de l'aide à maintenir des emplois en place ou ces choses-là.

2085

C'est à ça que ça sert. Ça maintient nos infrastructures aussi à niveau. C'est vraiment un plus-value pour nous autres, là.

2090

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Bourgault. Je passerais peut-être la parole à monsieur Grandmaison sur cette même question. Est-ce que dans le fond, il existe une transparence dans l'utilisation des fonds qui proviennent des redevances que vous recevriez du projet?

2095

**M. LUC GRANDMAISON :**

Oui, merci, Monsieur le Président. Présentement, au niveau des revenus, c'est très bien identifiable, les transferts qui sont faits à partir de la MRC, les redevances. Pour la Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande, ça représente environ actuellement – pas le futur – environ 15 000 \$ par année. Donc, ça représente à peu près 5 sous ou 5 % du 100 dollars d'évaluation. Ça, c'est redirigé vers d'autres programmes de subventions pour combler, par exemple, un différend dans une subvention. Par exemple, si on fait une activité puis... ça va dans le fonds général, bien sûr, mais

2100

2105 toutes les subventions qu'on va chercher à la municipalité, il y a toujours une contribution financière municipale. Donc, ça va pour ces projets-là.

En ce qui est du futur, bien sûr, on veut créer à la municipalité un fonds de réserve. Qu'est-ce qu'on s'attend d'avoir au niveau de la MRC, ça représente à peu près 94 000 \$ par année dans le futur, lorsque les redevances vont se faire.

Ceci représente à peu près 29 cents du 100 dollars d'évaluation. Ça a un impact majeur pour les projets structurants futurs de la municipalité. Qu'est-ce qu'on envisage, c'est de créer des fonds de réserve. Par exemple, on vient de créer un fonds pour l'aide mise à niveau des fosses septiques. Donc, au lieu d'aller chercher de l'argent dans les fonds municipaux, on veut créer des fonds de réserve dans le but d'aider les gens à se mettre à niveau au niveau des fosses septiques.

Aussi, au niveau du remplacement des véhicules, on veut créer des fonds de réserve au lieu d'aller chercher de l'argent des citoyens. C'est extrêmement important, les revenus, les retombées économiques que ça peut avoir pour notre municipalité. C'est 29 cents du 100 dollars d'évaluation. Ça a un impact majeur.

Le Conseil désire vraiment créer des fonds de réserve dans le but de développer des projets structurants dans la municipalité. Pour nous, sur le projet de 30 ans, ça représente 2,8 millions. C'est extrêmement important dans une petite municipalité où, lorsque tu lèves des taxes de 1 dollar ou de 1 %, c'est des revenus additionnels de 3 000. Imaginez-vous donc, à 94 000 dollars par année, l'impact que ça peut avoir pour une petite municipalité de 230 habitants. Donc, on est très fiers d'avoir... bien, avoir des belles retombées économiques de ce projet-là, Monsieur le Président. Merci.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je vais poser la question aussi, toujours sur la question de la transparence de l'utilisation des fonds, à monsieur Lehoux, également, du côté de la MRC.

2135

**M. MATHIEU LEHOUX :**

2140 Oui, Mathieu Lehoux, MRC de Témiscouata. Au niveau de la transparence, effectivement, dans toutes les séances de conseil, il y a des dépôts de revenus et de dépenses qui sont faits, des rapports annuels aussi qui sont présentés, l'argent qui provient de l'éolien, les redevances éoliennes de chaque projet éolien sont bien définies. Dans notre cas, on a plus d'un projet éolien sur le territoire, en plus de ceux au Bas-Saint-Laurent dont on est partenaire. Donc, les revenus sont bien définis dans les budgets.

2145 Au niveau des retombées économiques, si je peux me permettre.

**LE PRÉSIDENT :**

2150 Allez-y.

**M. MATHIEU LEHOUX :**

2155 On a créé un fonds de développement dont le capital moyen est près de 400 000 dollars, donc 393 000 dollars. Ce fonds a permis, entre 2015 et 2014, depuis qu'on a des revenus éoliens, d'investir 3 345 000 dollars pour des investissements en projets de 47 845 000 dollars. Donc, 94 projets qui ont été financés avec ce fonds d'investissement là, dont 57 étaient des projets d'entreprise.

2160 Dans les faits saillants, monsieur Lagacé parlait de l'antenne collégiale qu'on a pu créer au Témiscouata pour permettre à nos jeunes de rester en région et d'accroître leurs connaissances pour pouvoir se faire une carrière au Témiscouata.

2165 La traverse du lac Témiscouata, qui est un élément structurant et particulier au niveau Bas-Saint-Laurent, puis même au Québec, d'avoir une traverse sur un lac, on la finance au... excusez, il y a près de 200 000 dollars qui ont servi à maintenir cette infrastructure-là.

2170

On fait de la promotion touristique aussi avec cet argent-là. Et dernièrement, on a un projet de l'ensemble des municipalités du Témiscouata pour la création d'un réseau de stations de lavage et de bornes, de guérites automatisées pour l'accès au lac, pour limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes.

2175

Donc, c'est un investissement qui provient entre autres du fonds éolien pour 90 000 dollars sur un projet de 1 200 000 pour l'ensemble des lacs du Témiscouata.

**LE PRÉSIDENT :**

2180

Très bien. Merci beaucoup, Monsieur Lehoux, Monsieur Bourgault et Monsieur Grandmaison.

2185

Donc, Madame Vachon-Robillard, effectivement, à votre question initiale, qui était de savoir un peu s'il y avait de la transparence au niveau de l'information économique, financière liée au projet, ce qu'on peut voir, c'est qu'au niveau de la société en commandite, effectivement, il y a des données qui sont confidentielles.

2190

Ce que j'entends toutefois, c'est qu'au niveau de l'utilisation des redevances, des retombées économiques pour les municipalités, pour les MRC, pour les organisations publiques locales, ces fonds-là sont identifiés et leur usage est également documenté. C'était pour votre première question.

En avez-vous une seconde? Ah, c'était déjà votre deuxième question. Bon.

**Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD :**

2195

Oui, je peux en...

2200

**LE PRÉSIDENT :**

Non, bien, on vient de me corriger ici, puis j'ai deux autres personnes en ligne, donc, je vais suivre le protocole. Je m'écarte. Vous pourrez peut-être vous réinscrire au registre ce soir si effectivement, vous avez d'autres questions. Vous sembleriez en avoir.

2205

Merci beaucoup, Madame Vachon-Robillard.

**Mme JOANIE VACHON-ROBILLARD :**

2210

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

On va passer maintenant à madame Jeannine Pinard qui est au téléphone avec nous, qui est citoyenne. Madame Pinard?

2215

---

**Mme JEANNINE PINARD**

---

2220

**Mme JEANNINE PINARD :**

Oui, bonjour.

2225

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

2230

**Mme JEANNINE PINARD :**

Vous m'entendez bien, Monsieur le Président?

2235

**LE PRÉSIDENT :**

On vous entend. Tout le monde vous entend très bien.

2240

**Mme JEANNINE PINARD :**

Parfait. Moi, ce qui me turlupine, c'est que selon les contrats signés avec Hydro-Québec, j'aimerais savoir quelles sont les pénalités pour le promoteur si la production d'électricité n'atteint pas le projet de 270 mégawatts du contrat signé avec Hydro-Québec.

2245

**LE PRÉSIDENT :**

La question est très claire. Je vais la diriger vers monsieur Kennedy, sur la question des pénalités si vous n'atteignez pas les objectifs cités au contrat.

2250

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui, absolument. Merci, Monsieur le Président.

2255

Pour nous éclairer sur notre contrat d'approvisionnement en énergie avec Hydro-Québec, je demanderais à monsieur Dagenais de nous répondre.

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

2260

Oui, merci. Donc, le contrat d'approvisionnement en électricité du projet de la Madawaska est disponible publiquement sur le site d'Hydro-Québec. C'est un contrat qui est donné, ou plutôt, qui a été gagné en appel d'offres puis qui est par la suite entériné par la Régie de l'énergie dans le cadre du processus réglementé que compose l'appel d'offres. Donc, les pénalités sont bien

2265 détaillées, là, je ne les ai pas devant moi, je ne peux pas vous les décrire comme ça, mais c'est un document qui peut tout à fait être remis à la commission dans les délais impartis.

**LE PRÉSIDENT :**

2270 Oui, si vous pouvez effectivement nous remettre ce document-là, ce qui permettra à madame Pinard de voir les chiffres associés à ces aspects-là.

Madame Pinard, aviez-vous une autre question?

**Mme JEANNINE PINARD :**

2275 Oui, bien, c'est parce que j'attendais de voir une réponse. Mais si jamais il y avait que les éoliennes, une année, il y a du bon vent et elles fournissent beaucoup plus que ce que le contrat demande, est-ce qu'on arrête les éoliennes ou le promoteur vend les surplus à Hydro-Québec, et à quel coût?

2280 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Donc, dans une situation où effectivement, il y a une production qui dépasse les valeurs établies au contrat, Monsieur Kennedy – et on passera également peut-être la question à monsieur Grégoire par la suite – qu'est-ce qui est prévu dans ces situations-là?

**M. CASEY KENNEDY :**

2290 Oui. En fait, avant de passer la parole à monsieur Grégoire, je vais la passer à monsieur Dagenais pour répondre à la question.

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

2295 Oui, essentiellement, le contrat fait office d'un niveau d'énergie contractuel auquel le projet s'est commis ou engagé à produire annuellement. S'il y a un niveau d'énergie produite qui dépasse

2300 120 % de ce montant d'énergie annuel en mégawattheures, l'énergie est tout de même vendue et intégrée au réseau d'Hydro-Québec, mais à un prix qui est une fraction du prix contractuel en raison de l'abondance de la production. Donc, c'est vraiment à partir de 120 % du seuil d'énergie contractuel que le taux plus petit est appliqué. Mais l'énergie est tout de même acheminée au réseau d'Hydro-Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

2305 Merci. Peut-être, Monsieur Grégoire, avez-vous une...

**Mme JEANNINE PINARD :**

Est-ce que...

2310 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vais juste voir si monsieur Paul Grégoire, d'Hydro-Québec, a également un complément d'information là-dessus ou si effectivement vous confirmez la réponse qui vient de nous être donnée par l'initiateur.

2315 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Je confirme la réponse de l'initiateur. Et en plus, je spécifie que les données que monsieur Dagenais a mentionnées sont disponibles à l'article 5 du contrat, qui est public.

2320 **LE PRÉSIDENT :**

2325 Merci, Monsieur Grégoire. Je vais passer la parole à monsieur Morissette.

**LE COMMISSAIRE :**

2330                   Toujours pour vous, Monsieur Grégoire, puisque vous êtes en ligne, je voulais avoir un petit  
complément d'information concernant l'appel d'offres auquel le projet répond. Dans l'appel d'offres,  
on lit que les approvisionnements en électricité, c'est pour une contribution en période de pointe, en  
période hivernale. Est-ce qu'on comprend en fait de cet appel d'offres là que le 270 mégawatts est  
2335                   principalement nécessaire pendant la période hivernale? Auquel cas, qu'est-ce qui se passe pendant  
les autres mois de l'année? Pouvez-vous nous clarifier cette situation-là au niveau de l'appel d'offres  
auquel le projet répond?

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

2340                   Oui, Monsieur le Commissaire. Dans la Régie, lorsqu'on a été pour faire nos demandes pour  
faire un appel d'offres, il a été précisé qu'en fait, c'était une quantité de puissance en hiver qui était  
requis, et aussi une quantité d'énergie qui a été mentionnée dans le contrat.

**LE COMMISSAIRE :**

2345                   Et qu'est-ce qui se passe les autres mois de l'année?

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

2350                   Les quantités d'énergie pour une période annuelle.

**LE COMMISSAIRE :**

2355                   Oui.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

Oui.

2360 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, il n'y avait pas de précision par rapport à la période hivernale pour la puissance requise, c'est moyenné sur l'année, c'est votre réponse, c'est ce que j'ai entendu?

2365 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Il y a la puissance et l'énergie. Pour l'énergie, c'est sur une base annuelle. Pour la puissance, le calcul a été fait en utilisant la puissance contractuelle de 270 mégawatts, de mémoire.

2370 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, c'est exactement ma question. Oui.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

2375

Oui, c'était pour l'hiver, on considère 270 mégawatts.

**LE COMMISSAIRE :**

2380

Oui.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

Et là-dessus, la contribution en puissance est de 40 % de 270.

2385

**LE COMMISSAIRE :**

Pendant la période hivernale?

2390

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

Exactement.

2395

**LE COMMISSAIRE :**

Et donc, le 60 %, ça couvre les huit autres mois de l'année, c'est ce que je comprends?

2400

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

Exactement.

**LE COMMISSAIRE :**

2405

Parfait. Merci, Monsieur Grégoire. Très clair.

**LE PRÉSIDENT :**

2410

Donc, Madame Pinard, à votre question initiale, donc, c'est à partir d'une production supérieure à 120 % que là, il y a un taux... l'énergie est toujours achetée par Hydro-Québec, mais à un taux inférieur. Merci, Madame Pinard.

**Mme JEANNINE PINARD :**

2415

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2420

On va passer maintenant à monsieur Jean-Paul Roy, qui est au téléphone également. Monsieur Roy? Est-ce que monsieur Roy est avec nous? Bon, écoutez, je vais peut-être demander à mon collègue Antoine Morissette...

2425

---

**M. JEAN-PAUL ROY**

---

2430

**LE COMMISSAIRE :**

Mais je vois que monsieur...

2435

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Bonjour.

2440

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, voilà.

2445

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bon. Allez-y, Monsieur Roy. Pardon.

2450

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Bonjour, Monsieur Roy.

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Vous m'entendez bien?

2455

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend très bien. Merci.

**M. JEAN-PAUL ROY :**

2460 O.K. Bonjour, Monsieur le Président. Moi, je suis propriétaire foncier dans la MRC de  
Rivière-du-Loup. Ma MRC participe au financement du projet Madawaska. Les emprunts éoliens de  
ma MRC sont endossés par les municipalités de ma MRC, et ma municipalité en fait partie. Les  
endossements des municipalités participantes sont selon leurs valeurs foncières, soit celles de leurs  
propriétaires fonciers. Le projet PPAW1, récemment autorisé, fin 2024, et le Madawaska s'ajoutent  
à ceux existants.

2465 En 2023 et en 2024, quels ont été les revenus éoliens annuels nets totaux pour l'ensemble  
des municipalités de ma MRC de Rivière-du-Loup? Et quels étaient les montants totaux à endosser  
par l'ensemble des municipalités de ma MRC de Rivière-du-Loup durant ces mêmes deux dernières  
années?

2470 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Roy.

**M. JEAN-PAUL ROY :**

2475 Et je vais avoir une sous-question.

**LE PRÉSIDENT :**

2480 Oui. On va commencer...

**M. JEAN-PAUL ROY :**

2485 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2490 ... avec celle-là. Je vais la diriger à monsieur Kennedy, qui va certainement la diriger à quelqu'un d'autre.

2495 Donc, je la rappelle, c'est : on cherche à avoir les revenus annuels totaux pour les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup et également les montants endossés... en fait, ce que je comprends, les emprunts endossés par ces mêmes municipalités. Monsieur Kennedy?

**M. CASEY KENNEDY :**

2500 Oui, merci, Monsieur le Président. C'est certain que la réponse ne... il n'y aura pas de revenu qui est contribué du projet de Madawaska vu qu'il n'est pas encore construit. Mais pour la balance des projets qui sont dans le portfolio de l'Alliance, je pourrais laisser monsieur Lagacé répondre à votre question.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

2505 Bien, dans le cas du projet éolien Viger-Denonville, ce n'est pas dans le portefeuille de l'Alliance, mais c'est en partenariat égalitaire avec l'entreprise Innergex. À l'époque, on parlait d'un projet de 62 millions de dollars, donc un coût de projet évalué à 62 millions de dollars. On a emprunté finalement dans le cas de la MRC de Rivière-du-Loup un peu plus de 3,3 millions de dollars. Et à ce jour, il reste un peu moins de 2 millions de dollars. Et dans le cas des bénéfices, des distribuables année après année, c'est 1,2, 1,3, 1,4 million de dollars par année qui sont versés aux communautés actionnaires, dont la municipalité de l'intervenant, là, monsieur Roy, c'est-à-dire la municipalité de Saint-Modeste.

2515 Donc, pour une dette résiduelle d'environ 1,8 million de dollars, on a des bénéfices annuels, à partir de la mise en exploitation commerciale, 19 novembre 2013, jusqu'en 2033, parce que c'est un contrat de 20 ans, donc on parle de revenus annuels de 1,2, 1,3 qui seront versés pour ce qui est de Viger-Denonville.

2520 Dans le cas des projets issus de l'appel d'offres 2014, c'est-à-dire les projets Nicolas-Riou et  
Roncevaux, dans le cas de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, à laquelle la MRC de  
Rivière-du-Loup est actionnaire, on parle d'un emprunt qui avait été autorisé par le ministère des  
Affaires municipales et de l'Habitation – à l'époque c'était peut-être un autre nom, mais aujourd'hui  
2525 c'est le ministère de l'Habitation et des Affaires municipales – on parlait d'un emprunt autorisé de 77  
millions de dollars. Dans les faits, il a été utilisé pour la mise de fonds initiale 43 millions de dollars.  
Et dans le cas de ce qu'il reste comme dette liée à l'emprunt initial, on parle d'un peu plus de 35  
millions de dollars. Et bon an, mal an, dans le cas de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, il  
y a eu des années, je pense notamment à 2022, 2021, où on versait 9 millions de dollars à la MRC...  
900 000, excusez, à la MRC de Rivière-du-Loup – 9 millions au total – 900 000 à la MRC de  
2530 Rivière-du-Loup. Et l'année passée, 2024, c'est un peu plus de 550 000 dollars.

Donc, je dirais, dans les dernières années, là, on parle de 90 millions de dollars qui a été...  
plus de 90 millions de dollars qui ont été versés aux deux Régie de l'énergie, celle du  
Bas-Saint-Laurent et celle aussi de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour les projets  
2535 Nicolas-Riou et Roncevaux.

Donc, je dirais que la... c'est un investissement qui est extrêmement profitable pour le  
territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. On parle d'un budget d'environ 12 millions de dollars pour  
ce qui est de la MRC de Rivière-du-Loup. On accueille des bénéfices éoliens à être distribués auprès  
2540 des communautés actionnaires ou encore en lien avec des projets structurants soutenus par la MRC  
de Rivière-du-Loup, on parle de 2,2, 2,3 millions de dollars à partir de 2017-18 et les suivantes.

**LE PRÉSIDENT :**

2545 Très bien. Merci beaucoup, Monsieur Lagacé. Monsieur Roy, avez-vous une autre question?

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Bien, je reviens sur ma question. Ce que je voulais savoir, tout simplement, c'était : en 2023  
2550 et en 2024, quels étaient les revenus éoliens annuels nets totaux pour l'ensemble des municipalités  
de ma MRC? Puis aussi, au même moment, en 2023 et en 2024, quels étaient les montants totaux

à endosser par l'ensemble des municipalités de ma MRC? Je comprends que monsieur Lagacé probablement ne peut pas donner de mémoire la réponse aujourd'hui, mais il peut le faire au BAPE par la suite par écrit.

2555

Je vais passer à ma sous-question. Dans les projets éoliens de ma MRC de Rivière-du-Loup, s'il y a un déficit ou une faillite plus tard, est-il exact que les municipalités participantes dans ma MRC de Rivière-du-Loup pourraient utiliser leur pouvoir de taxation spéciale pour compenser un déficit ou une faillite possible, mais non souhaitable?

2560

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Roy, premièrement, le projet n'est pas dans la MRC de Rivière-du-Loup, donc... mais allons-y sur votre question, puis peut-être que vous pourrez extrapoler pour votre propre MRC.

2565

Posons-nous la question, si ça se passait dans le fond dans ce projet-ci, qu'à terme, il y avait, pour une raison quelconque, là, des déficits financiers, faillites ou autres, quelles sont les responsabilités des municipalités et... quelles sont les conséquences, en fait, pour les municipalités s'il y avait une situation comme celle-là qui se manifestait? Monsieur Kennedy.

2570

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui, merci, Monsieur le Président. Je passerais la parole encore une fois à monsieur Lagacé.

2575

**M. MICHEL LAGACÉ :**

Peut-être de répondre à la première question, là, qui était celle par rapport à Viger-Denonville, même si ce n'est pas l'objet de la rencontre. Je disais tantôt qu'il restait une dette de 1,7 million de dollars. On fait des bénéfices distribuables de 1,2, 1,3, 1,4 million selon les... que le gisement éolien se comporte. Donc, il n'y a pas de risque là. On a envoyé aux actionnaires plus de 22 millions de dollars depuis la création de Viger-Denonville.

2580

2585 Dans le cas de l'Alliance... Si vous me permettez peut-être de mettre la diapositive, la capsule 2, s'il vous plaît.

**LE PRÉSIDENT :**

2590 Monsieur Roy, on va présenter une capsule visuelle qui sera disponible sur le site Internet du BAPE, qui sera déposée sur le site. Donc, elle va vous être... Je sais que vous êtes au téléphone, là, mais...

**M. JEAN-PAUL ROY :**

2595 Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

... elle est présentée à l'écran maintenant.

2600 **M. MICHEL LAGACÉ :**

2605 Ce qui est intéressant, Monsieur le Président, c'est le fait que – on l'a souligné tantôt d'entrée de jeu, là – lorsqu'on regroupe un ensemble d'acteurs, on est capable d'aller chercher davantage de compétences. C'est ce qui a été fait pendant la mise en place des deux Régie de l'énergie, à laquelle on a additionné en 2023 les territoires de la MRC Montmagny-L'Islet. Ça permet en même temps aussi d'améliorer la capacité de financement, de soutenir financièrement, et donc de diminuer les risques associés pour ce qui est des représentants municipaux.

2610 Lorsqu'on regarde ce point-là, on voit l'ensemble des projets qui sont soutenus par l'Alliance. D'abord, de vous dire qu'on a un peu plus de 326 mégawatts en production actuellement. Un projet aux Îles-de-la-Madeleine qui s'appelle Dune-du-Nord, les deux projets Roncevaux, Nicolas-Riou. Dans le cas de Roncevaux et Nicolas-Riou, je le disais tantôt, dans le cas de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, on parle d'un emprunt autorisé au départ de 77 millions, 43 millions utilisés, 35 millions, un peu plus, à ce jour à rembourser.

2615 On a des bénéfices qu'on partage pour les projets Nicolas-Riou et Roncevaux entre 5,5 millions à l'année 2024 à 9 millions dans les années précédentes. Vous allez me demander : pourquoi 5,5 par rapport à 9 millions? Bien, il y a des variations dans le temps pour ce qui est du comportement des gisements éoliens. Puis je dirais qu'à la longue, il y a une moyenne qui se dessine, puis cette année, on a identifié là que dans le cas des bénéfices à partager, on parlait d'à  
2620 peu près 6,7 millions de dollars, donc 670 000 en faveur du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

Lorsqu'on regarde le portefeuille de l'Alliance... C'est ce qui permet de diminuer les risques. Lorsqu'un projet éolien, le gisement se comporte de moins bonne façon... Puis vous savez, le gisement éolien à zéro, c'est-à-dire qu'il ne vente pas pendant un an, ça n'existe pas. Donc, il y a  
2625 une régularité au niveau des gisements éoliens. Lorsqu'on regarde le portefeuille, on voit qu'il y a 11 projets qui sont sous l'égide de l'Alliance de l'énergie de l'Est.

Si vous voulez aller au point suivant. Lorsqu'on parle des mises de fonds initiales, on parle de 15 % à 35 %. On va prendre un exemple qui est plus facile par rapport au projet Madawaska. Un  
2630 projet de 800 millions à 30 %, bien, les partenaires, c'est-à-dire EDF, Hydro-Québec et l'Alliance, on met dans la mise de fonds initiale 80 millions de dollars. Donc, c'est ça, l'investissement qui est envisagé advenant le cas qu'on soit à 30 % – ça pourrait être moindre – selon, je dirais, les objectifs de financement qu'on pourra rencontrer au cours du financement définitif.

Le partage des distributions au niveau de l'Alliance, au point suivant, bien, on le voit, c'est  
2635 60 % en faveur de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, 30 % en faveur de celle de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, 5 % pour les MRC de Montmagny, L'Islet.

Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a des paiements fermes. Donc, des paiements fermes,  
2640 c'est 5 700 \$ du mégawatt installé, qu'il vente ou qu'il vente moins. Pour les communautés d'accueil, on parle de 5 700 \$ du mégawatt installé. Donc, c'est des éléments qui sont extrêmement importants.

Pour l'acétate ou la *slate* suivante... – dans mon temps, c'était « acétate ». Donc, les retombées économiques historiques, on le voit, dans le cas de Nicolas-Riou, on voit qu'on a versé  
2645 60 millions de dollars depuis 2017. Nicolas-Riou et Roncevaux, on voit les pourcentages de chacun. Dans le cas de la Régie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, on parle de 30 millions de

2650 dollars. Parce que dans le cas des projets Nicolas-Riou ou Roncevaux, c'est des projets qui sont sous l'autorité, financés par les deux Régie de l'énergie, celle du Bas-Saint-Laurent et celle de la Gaspésie. C'est à partir des projets de l'appel d'offres 2021-23 qu'on a intégré les territoires de MRC de Montmagny, L'Islet.

2655 Dans le point suivant, on voit les distributions historiques depuis 2017, on parle de 6 006 000 \$. Puis je le répète, dans le cas du Fonds de développement régional qui a été mis en place, c'est un véritable succès. Un peu plus de 4 millions de dollars versés qui a permis de lever des ententes à la hauteur de 50 millions de dollars.

2660 Et comme je le disais tantôt, dans le cas des retombées économiques attendues du parc éolien Madawaska... Au point suivant. Dans le cas des distribuables 30 ans, on parle de 180 millions de dollars sur 30 ans, l'équivalent de 6 millions annuellement. Et dans le cas de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, on parle de 108 millions de dollars; celle de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, 54 millions de dollars; 9 millions pour chacun des territoires de MRC de Montmagny, L'Islet.

2665 Et au point suivant, c'est là où on voit l'impact dans les communautés d'accueil. La ville de Dégelis, on parle de... il y a 40 turbines sur le territoire qui sont envisagées. On parle de paiements fermes de 752 000 \$ annuellement. En dollars d'aujourd'hui, c'est un peu plus de 22,5 millions. Donc, c'est colossal comme paiements fermes. Et Saint-Jean-de-la-Lande, comme monsieur le directeur général le disait tantôt, on parle de 2,8 millions de dollars.

2670 Donc, il est clair que dans le... Ce qui assure, je dirais, le fait que les sommes du secteur public ne sont pas en difficulté, ou éventuellement en difficulté, par rapport à la valeur foncière – c'est l'inquiétude de monsieur Roy – bien, Monsieur le Président, c'est le fait qu'il y a un large portefeuille au niveau de l'Alliance de l'énergie de l'Est qui permet, je dirais, d'intégrer des variables selon ce que le gisement éolien va se comporter d'une année à l'autre.

2675 L'autre élément, c'est les distribuables qui ont été dégagés dans les dernières années, je le répète, là, on parle de 90 millions de dollars, plus de 90 millions de dollars pour les projets

2680 Nicolas-Riou et Roncevaux. C'est des sommes colossales, qui viennent justement soulager le portefeuille des citoyens dans chacune de nos communautés.

2685 Le directeur général tantôt de la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande parlait de l'impact sur le taux de taxation. Bien, c'est pareil partout. Saint-Cyprien, dont je suis le maire, bien, on reçoit 80 000 \$ par année en distribuables, alors qu'on n'a aucune turbine chez nous. Donc, je dirais que c'est la beauté du modèle, c'est se mettre ensemble, qu'il y ait des profits pour tout le monde, puis dans le cas du Bas-Saint-Laurent, des profits égalitaires avec la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk.

**LE PRÉSIDENT :**

2690 Merci beaucoup pour cette réponse.

Monsieur Roy, c'était les réponses à vos questions.

**M. JEAN-PAUL ROY :**

2695 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2700 Alors, merci d'avoir participé.

**M. JEAN-PAUL ROY :**

2705 Attendez. Attendez un petit peu. C'était une sous-question.

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, bien, on a deux questions par...

2710 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Et je reviens en...

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous en donner une petite vite, là, parce que...

**M. JEAN-PAUL ROY :**

2720 Oui, mais ça, c'était une sous-question.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y. On vous écoute.

2725

**M. JEAN-PAUL ROY :**

2730 Je veux juste dire que... j'avais simplement demandé, en cas de déficit ou de faillite, là, on ne souhaite pas ça à personne évidemment, sauf que dans 10 ans, dans 20 ans, dans 30 ans, on ne sait pas ce qui va se passer, mais je voulais juste savoir : est-ce que c'était exact que les municipalités participantes dans ma MRC de Rivière-du-Loup pourraient utiliser leur pouvoir de taxation spéciale pour compenser un déficit ou une faillite possible, mais qu'on ne souhaite pas, tout le monde?

2735 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. JEAN-PAUL ROY :**

2740

C'est juste ça que je voulais savoir. Ça se répondait par « oui » ou « non ».

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais reposer la question...

2745

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Ma deuxième question...

2750

**LE PRÉSIDENT :**

... d'une façon plus générale, encore une fois, puis vous l'adapterez à votre MRC. Est-ce que dans un cas hypothétique, encore une fois, là, dans un cas très hypothétique...

2755

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2760

... que se passe-t-il effectivement... Puis je pense que peut-être, la réponse va être donnée par monsieur Lagacé, s'il en a une. Quelles sont les responsabilités des municipalités par rapport à une situation financière déficitaire? Et donc, comme monsieur Roy disait, est-ce qu'il y a des possibilités que les municipalités se servent de leur pouvoir de taxation pour éponger ce déficit-là?

2765

Je vais passer pour monsieur Kennedy, qui va sûrement passer la parole à monsieur Lagacé, donc je vais vous sauver le transfert.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

2770

Je dirais, dans le fond, probablement que monsieur Roy fait référence à la dette projet. Donc, mettons 70-80 % de la dette. Étant donné qu'il y a une société en commandite, la société en commandite agit comme pare-feu entre le public et éventuellement une faillite.

2775

Je vous dirais, on a un contrat d'approvisionnement en électricité signé en bonne et due forme avec Hydro-Québec. On a un client qui est en besoins énergétiques de façon très importante. Même, l'ensemble des parcs éoliens au Québec, je dirais, sont tous profitables. Puis à l'époque, quand nos partenaires privés ne souhaitaient pas qu'on intègre, c'est parce qu'ils souhaitaient garder leurs dividendes pour leurs actionnaires. Aujourd'hui, nos 340 000 actionnaires, je parle de la population du territoire de l'Alliance, ont accès à des dividendes importants année après année. Donc, je dirais que c'est une question qui ne serait pas applicable par rapport à la situation actuelle.

2780

**LE PRÉSIDENT :**

2785

Très bien. Monsieur Roy, je pense que c'est la réponse que vous allez avoir ce soir. Alors, merci beaucoup de votre participation. Et puis le registre est encore...

**M. JEAN-PAUL ROY :**

2790

Oui, mais j'avais une deuxième question.

---

**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

---

2795

**LE PRÉSIDENT :**

2800

Le registre est fermé pour l'instant, mais on va le réouvrir ce soir à la prochaine séance qui commence à 19 h.

2805

Alors, on va rester un petit peu sur le domaine un peu des retombées locales, de la gouvernance également. Puis c'est encore une question qui va s'adresser par votre intermédiaire, Monsieur Kennedy, à monsieur Lagacé sur l'Alliance, justement, qui est une organisation qui couvre un territoire quand même assez large, qui a beaucoup de partenaires. Ça fait beaucoup d'intérêts, j'imagine, à concilier dans une même organisation.

Pouvez-vous nous expliquer un peu comment se prennent les décisions au sein de l'Alliance, d'investir ou non dans un projet, par exemple... quel est votre processus décisionnel relativement à votre organisation? Premier volet de la question.

2810 Et le deuxième volet de la question, vous parlez beaucoup de l'importance de l'acceptabilité sociale dans les projets, mais j'imagine que ça se traduit également au niveau de la façon dont vous gérez l'organisation, donc j'aimerais vous entendre un petit peu là-dessus, sur la dimension de la participation du public, s'il y en a une, dans les activités de l'Alliance. Donc, prise de décisions en premier, conciliation de l'ensemble de tous ces intérêts multiples dans un premier temps, et puis  
2815 acceptabilité sociale, participation du public dans vos activités.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

2820 Monsieur le Président, essentiellement, l'Alliance est une jeune organisation. D'ailleurs, on pourrait peut-être, si vous voulez bien regarder l'historique de l'Alliance, là, ça pourrait être intéressant. Ça va vous aider peut-être à nous aider mutuellement à comprendre pourquoi ce véhicule-là a été choisi. Donc ça, c'est la capsule 3. Oui, là, je vais aller chercher mon document parce que mon visuel n'est pas nécessairement assez bon pour ça.

2825 Donc, vous savez, dans le cas de l'Alliance, là, lorsqu'il y a eu les premiers appels d'offres communautaires, on parle de 2008, 2009, sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, on a souhaité, je dirais, certains territoires de MRC ont souhaité travailler ensemble. À l'époque, c'était de dire : faire des mises en commun, éventuellement partager les bénéfices.

2830 Dans le cas du Témiscouata, La Mitis, Rivière-du-Loup, on avait souhaité partager avec l'ensemble des territoires de la MRC, les autres territoires avaient souhaité avoir plutôt une approche individuelle projet par projet. Ceux qui avaient offert à partager, par pur hasard, ont gagné des projets. Ceux qui ne souhaitaient pas partager, bien, n'ont pas eu leurs projets.

2835 Ce qui a fait en sorte qu'à l'époque, c'est-à-dire suite au projet SkyPower sur le projet de la MRC de Rivière-du-Loup, qu'il y avait eu un BAPE – qu'il y avait eu 45 ou 46 recommandations tout

2840 aussi intéressantes pour le milieu municipal, mais tout aussi inintéressantes pour le promoteur privé – puis je dirais qu'à ce moment-là, le fait qu'on ait protégé le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, les citoyens ont reconnu aux élus une volonté de développer le territoire, et non pas de le vendre, de le laisser aller.

2845 Donc, ça a ouvert des perspectives en ce qui a trait aux projets communautaires. On a travaillé sur un projet communautaire à l'époque qui s'appelle Viger-Denonville. Puis en même temps, on a souhaité faire, au niveau de la... – à l'époque, ils appelaient ça une « CRÉ », la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – on avait souhaité convertir le projet de SkyPower de 201 mégawatts en un projet, je dirais, communautaire exemplaire à partenariat égalitaire. Ça, c'est ce que, je dirais, on a tenté de vendre au gouvernement de monsieur Charest en février 2012, les huit préfets avec la Grande chef de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek, madame Archambault. Il n'y avait pas eu d'accueil. 2014... 2013, il y a eu un accueil, appel d'offres.

2850 On a décidé de travailler ensemble, puis on a identifié que peu importe où était le projet, que les bénéfices seraient partagés de façon équitable, qu'on allait soutenir une mission régionale via le Collectif régional de développement.

2855 Puis quand on parle de quelle façon, dans le fond, on s'assure de l'acceptabilité sociale, bien, je dirais, là-dessus, il y a eu des règlements de contrôle intérimaire. Il faut se souvenir, là, que le début des années 2000, quand la filière éolienne a pris son envol, il n'y avait pas d'orientation gouvernementale au niveau du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – je pense que c'était le MAMO à l'époque – il n'y avait pas d'orientation gouvernementale, les territoires de MRC étaient laissés un peu à eux-mêmes.

2860 Puis c'est le cas qu'on a vécu sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup quand que le projet SkyPower a été annoncé en 2004, en octobre 2004. Et ça a fait en sorte que le Conseil de la MRC a adopté un règlement de contrôle intérimaire. Puis on s'en rappelle, ça avait donné suite, notamment à l'UQÀR, à un travail qui avait été fait sur comment mieux assurer le développement de la filière éolienne au Québec, notamment sur la maximisation des retombées économiques, sur la meilleure insertion, intégration paysagère. Bien, ça, ça a présidé, pour ce qui est des règlements de contrôle intérimaire. On est allé en consultation au niveau des territoires de la MRC avec les règlements de contrôle intérimaire pour mieux encadrer le développement de la filière éolienne.

2865

2870 Vous savez, dans le cas du projet SkyPower, 2006, si je ne m'abuse, il y a eu un BAPE, puis  
avec des conséquences, comme je vous l'ai dit tantôt. 2008, il y a la... 2006, on a adopté aussi un  
règlement de contrôle intérimaire pour pouvoir encadrer la filière. Les citoyens qui se retrouvaient à  
l'intérieur du Conseil de la MRC ont beaucoup apprécié la contribution du Conseil. Puis ça a été le  
même cas dans d'autres territoires de la MRC, où les gens ont mis en place des règlements de  
2875 contrôle intérimaire pour édicter les distances entre les habitations, les lieux de villégiature, les  
périmètres urbains, notamment, les routes. Et ça, ça a été fait.

2880 Dans le cas de l'Alliance, ce qui est relativement nouveau, je pense, par rapport à 2012, dans  
ce coin-là, on a souhaité qu'il y ait des portes ouvertes avant le dépôt des projets aux appels d'offres  
d'Hydro-Québec. Ça a été fait. Ça a été fait ici. Ça a été fait depuis 2014. Ça a été fait partout.

2885 Dans le cas du projet Nicolas-Riou que je parlais tantôt, bien, ça a été fait par deux, si ce  
n'est pas trois promoteurs différents pour un même territoire, parce que c'était une exigence de  
l'Alliance dans le protocole d'entente qu'on signe avec nos partenaires. Donc, les portes ouvertes,  
c'est un élément important. On est là aussi. On écoute les commentaires citoyens. Nos partenaires  
privés, ils l'écoutent aussi, la même chose en ce qui a trait à Hydro-Québec pour le projet  
Madawaska. Mais on occupe notre territoire.

2890 Vous savez, lorsqu'on va à l'épicerie, là, les gens nous parlent de ce qui se passe dans leur  
territoire. Quand monsieur Pelletier, le maire de Ville Dégelis, se promène à Dégelis, bien, les gens  
l'interpellent sur comment ils perçoivent l'arrivée d'un parc éolien. La même chose en ce qui a trait à  
Saint-Jean-de-la-Lande. Ça fait qu'on a ces préoccupations-là. Les portes ouvertes, c'est un élément  
qui est important, très important. Ça nous permet d'aller à la rencontre des citoyens. Puis je le répète,  
nos séances du Conseil, que ce soit au local, à la MRC, c'est public. Dans le cas de la Régie de  
2895 l'énergie, c'est public aussi.

2900 Donc, c'est des éléments qui sont intéressants. Je dirais que la population n'est pas toujours  
présente dans les activités, exemple, du Conseil de la MRC, comité local. À l'époque, quand j'étais  
jeune et naïf, je me disais, c'est-tu parce que dans le fond, ils ne se sentent pas intéressés? Bien,  
j'ai pris ça à l'envers, j'ai dit : je pense, c'est peut-être parce qu'ils nous font confiance. Donc, le lien  
de confiance est important, a été établi entre les élus au Bas-Saint-Laurent puis les populations

locales. Puis on arrive aujourd'hui avec des retombées économiques qui sont extrêmement intéressantes.

2905 Vous savez, dans le cas de Viger-Denonville, 62 millions de coût de projet, on a mis en place un comité de maximisation, plus de 5 millions en retombées économiques directes dans le milieu. Nicolas-Riou, un peu plus de 450 millions en valeur coût de projet. Les retombées économiques évaluées à l'époque par le CLD des Basques, la SOPER et la région de Rimouski, environ à 50 millions. Dans le cas d'ici, d'aujourd'hui, on parle d'un coût de projet de 800 millions. Et on pourrait estimer qu'il pourrait y avoir 80 millions en retombées économiques locales.

2910 L'autre bonne nouvelle, l'usine de Marmen qui va construire les tours pour le projet, c'est une excellente nouvelle.

**LE PRÉSIDENT :**

2915 Très bien. Peut-être deux petites questions rapides. Rapide, la question, et rapide, la réponse.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

2920 C'est mon problème, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

2925 Je ne savais pas quand vous arrêtez, mais je viens de le faire. Donc, je reviens à la prise de décisions dans une organisation...

**M. MICHEL LAGACÉ :**

2930 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2935 ... qui a autant de municipalités puis... Comment ça se matérialise concrètement? Ça se passe dans votre conseil d'administration? Est-ce que vous-mêmes faites des consultations sur le rôle de l'Alliance comme tel? Comment ça fonctionne concrètement pour prendre une décision dans l'Alliance?

2940 **M. MICHEL LAGACÉ :**

On était à l'époque une jeune organisation. Là, je parle de 2014. On est allé chercher des compétences en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent. Vous savez, les élus, on avait à l'époque chacun nos champions. Dans notre cas à nous c'était Innergex, un autre c'était EDF, un autre... Finalement, 2945 on a identifié, je dirais, des ressources externes qui allaient permettre de faire une analyse la plus rationnelle, la plus intéressante possible pour les décisions à prendre par le conseil d'administration des deux Régie.

Parce qu'à l'époque, on avait un chapeau qui s'appelait « Alliance de l'Est », mais c'était... je 2950 dirais, c'était davantage virtuel que concret comparativement à aujourd'hui. Puis il y avait des recommandations. Donc, il y avait une analyse qui était faite pour chacun des projets, l'analyse économique. Puis dans notre cas à nous, on avait une entente de partenariat qu'on avait soumise à nos partenaires privés. Puis les gens qui signaient, qui s'engageaient à respecter les éléments du partenariat, bien, à ce moment-là, lorsqu'il y avait le dépôt vers Hydro-Québec, qu'on regardait que 2955 la rentabilité serait au rendez-vous, que les éléments de certitude étaient identifiés, bien, à ce moment-là, on appuyait.

**LE PRÉSIDENT :**

2960 O.K. Donc, je comprends que vous faites des études.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

Oui.

2965 **LE PRÉSIDENT :**

Ces études-là sont présentées à votre conseil d'administration, qui, lui, finalement a...  
Est-ce qu'il a à aller chercher l'ascendant d'autres organisations ou ça se passe vraiment au sein de  
votre conseil d'administration comme tel, la prise de décisions? En fait, c'est ça ma question plus  
spécifiquement.

2970 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Dans le fond, à partir du moment où est-ce qu'on identifie des projets qui sont intéressants  
pour l'Alliance, à ce moment-là, on vient identifier les coûts de la mise de fonds initiale, et on va  
chercher l'aval des deux Régie de l'énergie, celle du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, des MRC  
de Montmagny, L'Islet, où on amène du détail par rapport...

2975 **LE PRÉSIDENT :**

2980 O.K.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

2985 ... au projet. Puis à ce moment-là, les territoires de MRC prennent une décision avec un éclairage  
qui est suffisant pour assurer une décision qui soit satisfaisante pour leurs commettants.

**LE PRÉSIDENT :**

2990 Bien, je vais peut-être... justement, vous parlez des MRC, peut-être entendre monsieur  
Lehoux là sur justement : comment on décide d'un projet comme celui-là, puis c'est quoi les liens  
avec l'Alliance pour la MRC dans ce projet spécifique? Tiens, on va prendre cet exemple-ci.  
Comment ça fonctionne au niveau de votre implication dans la prise de décisions sur les projets?

2995

**M. MATHIEU LEHOUX :**

3000 Oui, Mathieu Lehoux, MRC de Témiscouata. Les décisions sont prises au niveau du Conseil de la MRC. Les projets potentiels sont présentés à l'ensemble du Conseil de la MRC, donc les maires de chaque municipalité, suite à l'analyse qui a été faite par l'Alliance, et ensuite, il y a une recommandation des projets qui est faite par chacune des MRC.

**LE PRÉSIDENT :**

3005 Merci. On a peut-être le temps pour une dernière petite question de mon collègue, Antoine Morissette.

**LE COMMISSAIRE :**

3010 Certainement. Merci, Monsieur le Président. Toujours vers monsieur Grégoire, on a évoqué l'appel d'offres tout à l'heure. J'avais encore quelques questions avec une citoyenne qui avait posé des questions sur l'appel d'offres. Je voulais vous interpeller. On a parlé évidemment de la puissance tout à l'heure. Je voulais parler aussi... j'avais une question concernant le nombre d'heures ou la contrainte, en fait, dans le contrat par rapport au nombre d'heures d'énergie qui doivent être fournies par le projet, soit 300 heures d'énergie durant la période hivernale.

3020 Comment vous faites pour intégrer une obligation telle que celle-ci, c'est-à-dire fournir 300 heures d'énergie pendant la période hivernale considérant le caractère aléatoire et variable, comme monsieur Lagacé le mentionnait tout à l'heure, par rapport à la production ou par rapport au vent de manière plus générale? Donc, j'aimerais vous entendre là-dessus, Monsieur Grégoire.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

3025 Monsieur Morissette, pour pallier au côté aléatoire ou intermittent de l'énergie éolienne, la Régie de l'énergie et le gouvernement ont exigé qu'on mette en place un système d'intégration éolienne, qui permet donc d'avoir 40 % de la puissance disponible dans ces 300 heures-là.

3030 Comment ça fonctionne, un système d'intégration éolienne? C'est assez simple. Si on  
prend... Je vais prendre un plus petit calcul ici. Mettons, un parc de 100 mégawatts pour faire ça  
simple. On avait parlé de 40 %. Donc, 40 mégawatts doit être fourni durant cette période hivernale  
là. Si à ce moment-là, le parc produit moins de 40 mégawatts, disons 15, la différence est fournie  
par l'énergie qui a été accumulée derrière les réservoirs d'Hydro-Québec. Si jamais on produit plus  
3035 que 40 mégawatts, cette énergie-là est entreposée derrière les réservoirs d'Hydro-Québec. Et sur  
une base statistique, ça nous permet d'assurer le 40 % pour l'ensemble des parcs éoliens en  
exploitation actuellement.

**LE COMMISSAIRE :**

3040 Puis j'imagine que dans le contrat, tout ça est encadré, puis il y a des pénalités en cas de  
non-respect du 40 %, ou comme on l'évoquait avec monsieur Dagenais, d'un dépassement d'un  
certain seuil, il va y avoir des corrections qui vont être apportées au prix de l'énergie qui est vendue,  
j'imagine?

3045 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

La réponse, c'est un petit peu différent. Le contrat actuel signé avec EDF pour le projet  
Madawaska, ce contrat-là, c'est pour des obligations de fournir l'énergie. Pour ce qui est du système  
d'intégration éolienne, il y a un autre contrat qui est signé indépendamment entre Hydro-Québec  
3050 dans son rôle de distributeur et Hydro-Québec Production en tant que producteur. Et eux, le  
producteur, gèrent la fourniture d'énergie pour assurer un 40 %. Et l'énergie provient de l'ensemble  
des parcs éoliens. Et il y a une comptabilité qui est faite, un calcul assez correct. Et en fait, il y a des  
pénalités, comme vous l'avez mentionné, et des vérifications.

3055 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait. C'est très clair pour moi, ce que vous venez de nous expliquer. J'ai une dernière  
question concernant l'appel d'offres, puis ça va clore le sujet de mon côté, à moins que mon collègue  
veuille compléter.

3060

3065 On parle de l'appel d'offres, je vais le nommer, mais je suis convaincu que vous savez duquel que je parle, 2021-01, auquel le projet répond, 270 mégawatts. L'appel d'offres allait chercher, en fait, était pour 480 mégawatts d'énergie renouvelable. Juste question comptabilité, quand on regarde là tous les appels d'offres qui ont été retenus, on se retrouve avec un 1 001,4 mégawatts. Est-ce que vous pouvez nous expliquer comment cette comptabilité-là est faite et pourquoi on a retenu un peu plus de 1 000 mégawatts pour un appel d'offres qui en demandait 480?

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

3070 C'est justement relié à ce qu'on appelle la « puissance garantie ». Donc, la contribution en puissance est de 40 %. Pour le parc éolien, je vais faire un petit calcul ici : 270 mégawatts multiplié par 40 %, ça nous donne 108 mégawatts. Donc, sur le 1 000 mégawatts, c'est la puissance totale, la puissance installée. Mais pour la contribution en puissance, ici, on a 108 qui est considéré pour atteindre l'objectif de 480 mégawatts.

3075 **LE COMMISSAIRE :**

Et je comprends que vous... Pour le facteur de contribution, est-ce que vous avez dit que c'est 40 % que vous calculez?

3080 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Exactement, c'est 40 %, le montant qui est spécifié dans le contrat de système d'intégration éolienne.

3085 **LE COMMISSAIRE :**

3090 Puis ce facteur de contribution là, est-ce que ça se compare à d'autres facteurs de contribution pour d'autres parcs éoliens, disons, dans des climats similaires au nôtre? Est-ce qu'on est dans la fourchette supérieure de facteur de contribution ou il y a des facteurs de contribution qui sont... Bref, êtes-vous optimiste avec un facteur de contribution à 40 %?

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

3095 La réponse, c'est qu'on est réaliste. On a 20 ans d'expérience en éolien. On ne se fie pas sur ce qui est indiqué dans les autres marchés. On se fie sur les résultats réels depuis 20 ans. Et on fait des analyses statistiques pour pouvoir déterminer le chiffre. Et d'une façon statistique, ça fonctionne bien, le 40 %. Il y a des années c'est plus, il y a des années c'est moins, mais en général, c'est 40 %. Donc, c'est très réaliste.

3100

**LE COMMISSAIRE :**

Avec l'évolution du climat, votre modèle prévisionnel sur un 40 % de contribution, il est validé avec les données les plus récentes sur les nouveaux parcs éoliens qui sont installés?

3105

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

Il est validé avec les parcs de l'appel d'offres 2021. Il y a d'autres appels d'offres qui ont été faits par la suite. Et il va y en avoir d'autres dans le futur. Les données de ce 40 % là vont être ajustées en fonction des paramètres de vent qui vont être en vigueur à l'époque.

3110

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, le facteur de contribution est évolutif puis il est adapté à chacun des parcs éoliens dépendamment dans la région dans laquelle il est installé? Est-ce que c'est ce que je comprends de votre réponse?

3115

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

En partie. Le 40 %, c'est un pourcentage qui est appliqué à tous les contrats éoliens actuellement. Cependant, à tous les cinq ans, il y a une analyse qui est faite, il y a un ajustement qui est fait sur le facteur de contribution en puissance en période hivernale, en fonction des résultats reçus.

3120

3125 **LE COMMISSAIRE :**

C'est excellent pour moi, Monsieur Grégoire. Merci pour vos réponses. Merci pour votre contribution.

3130 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Merci.

3135 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est ce qui met fin à notre session, à notre deuxième séance. On sera de retour... Donc, je vous rappelle que le registre est fermé présentement, mais qu'il sera réouvert à partir de 19 h, donc au retour, à la troisième séance de cette première partie de l'audience. Alors, merci et à tout à l'heure.

3140

**SÉANCE AJOURNÉE AU 26 FÉVRIER 2024 À 19 H**

3145

Je, soussignée, LAËTITIA DESMARS, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :



3150

Laëtitia Desmars, s.o. (336646-4)